



Conseil de sécurité

Cinquante-sixième année

Provisoire

4334^e séance

Jeudi 21 juin 2001, à 15 heures

New York

<i>Président :</i>	M. Azad	(Bangladesh)
<i>Membres :</i>	Chine	M. Wang Yingfan
	Colombie	M. Franco
	États-Unis d'Amérique	M. Cunningham
	Fédération de Russie	M. Granovsky
	France	M. Levitte
	Irlande	M. Ryan
	Jamaïque	Miss Durrant
	Mali	M. Kassé
	Maurice	M. Neewoor
	Norvège	M. Kolby
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eldon
	Singapour	Ms. Lee
	Tunisie	M. Jerandi
	Ukraine	M. Kuchinsky

Ordre du jour

Rôle du Conseil de sécurité en matière de prévention des conflits armés

Rapport du Secrétaire général sur la prévention des conflits armés (S/2001/574).

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.

La séance, suspendue à 13 h 30, est reprise à 15 h 25.

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Népal une lettre où il demande à être invité à participer au débat sur la question à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Bhattarai (Népal) prend la place qui lui est réservée sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant de la Suède. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Schori (Suède) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur d'intervenir au nom de l'Union européenne. Les pays de l'Europe centrale et orientale, associés à l'Union européenne – la Bulgarie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie – et les États associés de Chypre et de Malte, ainsi que les pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen, l'Islande, souscrivent à cette déclaration.

La prévention des conflits est au coeur du mandat des Nations Unies pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Dans sa déclaration présidentielle de juillet 2000, le Conseil de sécurité a souligné l'impératif humanitaire et moral fondamental ainsi que les avantages économiques qu'il y a à empêcher l'éclatement et l'escalade des conflits. Depuis deux ans, le Conseil de sécurité accorde une attention croissante à l'importance des activités de prévention et à la nécessité de créer une culture de prévention des conflits. Le rapport par le Secrétaire général sur la prévention des conflits armés, dont nous sommes saisis aujourd'hui, reflète la détermination du Conseil de sécurité, ainsi que de l'ensemble du système des Nations Unies et de ses États Membres, de renforcer nos mesures collectives dans ce domaine.

L'Union européenne félicite le Secrétaire général pour ses efforts de longue date visant à faire passer les Nations Unies d'une culture de réaction à une culture de prévention. Nous apprécions beaucoup son rapport qui s'inscrit dans cet effort, notant avec plaisir son analyse détaillée des progrès réalisés dans le développement de la stratégie de prévention des conflits au sein des Nations Unies, ainsi que les nombreuses recommandations concrètes du rapport sur les améliorations futures à envisager. Une des forces particulières de ce rapport réside dans sa démarche globale et dans l'accent sur l'importance de la coordination et de la coopération entre l'ensemble des acteurs en vue d'assurer des stratégies de prévention efficaces. Ainsi que le Secrétaire général le dit, de nombreux acteurs des Nations Unies – ainsi que les institutions de Bretton Woods, les États Membres, les organisations internationales et régionales, la société civile et le secteur privé – ont des rôles importants à jouer.

L'amélioration de la coordination est vitale pour la prévention efficace. L'Union européenne a récemment adopté un programme européen de prévention des conflits, dans lequel la coopération avec les Nations Unies occupe une place de choix. Le programme déclare que les actions de l'Union européenne (UE) seront entreprises en respectant les principes et les objectifs de la Charte des Nations Unies, conformément au rôle fondamental des Nations Unies dans la prévention des conflits. Il rappelle que la responsabilité première pour la prévention des conflits repose sur les parties concernées et réitère l'importance de l'édification des capacités au niveau local et régional. Il dit aussi que l'Union européenne va énoncer des priorités politiques claires pour des actions préventives, améliorer ses moyens d'alerte rapide ainsi que la cohérence des mesures et des politiques et accroître la portée de ses instruments de prévention à long et à court terme.

Le programme de l'UE, comme le rapport du Secrétaire général, souligne également la nécessité de mettre sur pied et de soutenir pour la prévention des partenariats effectifs et solidaires entre le système des Nations Unies, les organisations régionales et sous-régionales et la société civile. À cette fin, et conformément aux modalités d'une telle coopération convenue par la réunion de haut niveau des organisations régionales des Nations Unies de juillet 1998, l'Union européenne a récemment adopté des directives pour une interaction intensifiée avec les Nations Unies dans

le domaine de la prévention des conflits et de la gestion des crises. Les thèmes spécifiques pour cette coopération incluent les questions régionales, les aspects civils et militaires de la gestion des crises et, notamment dans la prévention des conflits, l'échange des informations, la coopération sur l'établissement des faits, la coordination des activités diplomatiques et la coordination et la formation sur le terrain.

Le rapport du Secrétaire général contient près de 30 recommandations, visant à mobiliser le potentiel collectif du système des Nations Unies, en vue d'une plus grande cohérence et d'un plus grand accent sur la prévention des conflits. Les recommandations sont pertinentes et sages, et plusieurs sont applicables sans exiger des ressources supplémentaires. Par exemple, l'Union européenne appuie la proposition d'une interaction plus étroite entre le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, et considère que des dispositions pratiques à cette fin ne devraient pas être difficiles à trouver.

Notant que les recommandations portent sur les activités de nombreux organes et acteurs, l'Union européenne attend avec intérêt de préciser sa position lorsque les propositions seront examinées dans les différentes instances. Les délibérations à l'Assemblée générale, prévues pour la mi-juillet, seront l'occasion de présenter de façon plus approfondie et de manière plus détaillée la position globale de l'Union européenne sur l'ensemble des recommandations du Secrétaire général. À cet égard, nous sommes disposés à participer à la mise au point d'un schéma pour appliquer les recommandations spécifiques figurant dans le rapport, proposées par le Secrétaire général.

Toutefois, le rapport contient aussi des recommandations intéressantes adressées spécifiquement au Conseil de sécurité. L'Union européenne note avec satisfaction les déclarations faites par les membres du Conseil de sécurité lors du débat d'aujourd'hui pour se dire disposés à prendre des décisions suite au rapport du Secrétaire général. L'Union européenne estime que ces recommandations méritent une attention détaillée, y compris la proposition que le Conseil de sécurité envisage un nouveau mécanisme de discussion des cas précis de prévention sur une base continue, soit sous forme de rapports présentés par le Secrétaire général ou par un système d'alerte avancée ou d'autres cas de prévention portés à l'attention du Conseil par les États Membres.

À cet égard, nous rappelons le rôle crucial accordé au Secrétaire général à l'Article 99 de la Charte : attirer l'attention du Conseil de sécurité sur toute affaire qui, à son avis, pourrait mettre en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'intention du Secrétaire général d'amorcer la pratique de mise au point de rapports périodiques au niveau régional et sous-régional au Conseil de sécurité est importante à cet égard. En ce qui concerne les contributions par les États Membres, l'Union européenne a noté avec satisfaction la disposition innovante et précieuse dans la résolution récente du Conseil de sécurité sur la République démocratique du Congo demandant au Secrétaire général et aux États Membres de faire des propositions sur la façon de traiter les crises connexes du Burundi et de la République démocratique du Congo.

D'autres recommandations importantes adressées au Conseil de sécurité comprennent, entre autres, un recours plus actif aux déploiements préventifs avant qu'un conflit n'éclate; l'appui aux composantes d'édification de la paix dans les opérations de maintien de la paix; l'inclusion des composantes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion dans les mandats des opérations de maintien de la paix et de consolidation de la paix des Nations Unies; la pleine utilisation des systèmes d'information et d'analyse provenant des mécanismes et des organes des droits de l'homme des Nations Unies; l'invitation au Bureau du Coordonnateur des secours d'urgence pour informer le Conseil des situations où il y a un risque important d'urgence humanitaire; et la demande de création et d'appui aux mécanismes de protection préventive et d'activités d'assistance par les organes des Nations Unies dans de telles situations; et l'octroi d'une plus grande attention à l'égalité entre les sexes dans la prévention des conflits et les activités de consolidation de la paix.

Ce sont là des propositions pratiques et utiles qui permettent d'améliorer considérablement la capacité du Conseil de sécurité dans le domaine de la prévention et de refléter les propres efforts de l'Union européenne visant à améliorer ses propres capacités de prévention des conflits et de gestion des crises. L'Union européenne encourage le Conseil de sécurité à examiner de façon approfondie ces recommandations ainsi que des mesures complémentaires et additionnelles possibles.

Le Secrétaire général indique plusieurs principes importants pour remplacer la culture de réaction actuelle par une culture de prévention. Parmi eux, l'Union européenne remarque en particulier que la pré-

vention des conflits est l'une des obligations essentielles des États Membres énoncées dans la Charte des Nations Unies. D'autres principes fondamentaux incluent le fait que la prévention devrait être conforme au droit international et ne peut réussir sans une appropriation locale et un ferme engagement à ses principes de la part des acteurs nationaux. Comme le dit le Secrétaire général, des actions rapides prises au niveau national afin de limiter les conditions qui pourraient mener à un conflit armé pourraient aider à renforcer la souveraineté des États.

L'Union européenne considère que la prévention des conflits exige une démarche coopérative pour faciliter le règlement pacifique des différends, et que des stratégies de prévention devraient être élaborées afin que des actions puissent être lancées au premier stade du cycle d'un conflit. De cette manière, les actions pourraient être très efficaces et des opérations de grande envergure pourraient parfaitement être évitées. L'Union européenne se réjouit à l'idée de travailler avec d'autres États Membres pour mettre au point de telles stratégies. Des efforts de prévention des conflits créent un environnement renforçant un développement soutenu et équitable, et vice versa. Comme le mentionne le Secrétaire général, investir dans la prévention des conflits offre la possibilité d'avantages multiples en retour pour le développement national à long terme.

Le rapport souligne également la nature globale de la prévention des conflits, notamment les éléments opérationnels et structurels, et les mesures à court et à long terme. Une stratégie de prévention effective exige que l'on s'attaque aux causes socioéconomiques, culturelles, écologiques, institutionnelles et structurelles profondes. Et cela implique des mesures politiques, diplomatiques, humanitaires, en matière des droits de l'homme, du développement, des institutions et autres. À cet égard, l'Union européenne souligne l'importance du respect du droit international, notamment les conventions relatives aux droits de l'homme et le droit international relatif aux réfugiés, et réitère qu'appliquer la primauté du droit dans les relations entre les États et veiller au respect des droits de l'homme réduisent le risque de conflits violents. La bonne gouvernance, les principes de base de la démocratie et la transparence, la responsabilité et l'engagement des dirigeants politiques sont également des éléments importants dans le contexte de la prévention des conflits.

Enfin, dans son rapport, le Secrétaire général rappelle que l'ONU a une responsabilité morale visant à s'assurer que les génocides, tels que celui qui a été perpétré au Rwanda, ne peuvent plus jamais avoir lieu. L'histoire nous a montré – parfois, par d'horribles leçons – nos énormes défaillances. Mais le présent enseigne également que prévenir les souffrances humaines généralisées demeure un énorme défi pour les États individuels et pour notre organe collectif, l'ONU. Les États Membres doivent améliorer notre compréhension et notre démarche communes, renforcer notre volonté et notre engagement politiques durables, et accroître notre préparation à l'action, combinant ainsi d'une manière créative et coordonnée les outils dont nous disposons. L'Union européenne reconnaît l'ampleur de la tâche à accomplir mais elle demeure convaincue que des progrès peuvent, et doivent, être réalisés.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la République de Corée. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Sun Joun-Yung (République de Corée) (*parle en anglais*) : Avant tout, permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue, Monsieur le Ministre, et de vous remercier de présider ce débat public sur la prévention des conflits armés.

Comme le Secrétaire général l'a souligné dans son rapport, la responsabilité principale de la prévention des conflits incombe aux nations elles-mêmes. Cependant, à une époque où nous devons relever de plus en plus de défis liés à la paix et à la sécurité internationales, le rôle de l'ONU devient de plus en plus fondamental. Nous sommes fermement convaincus que la prévention de tels conflits dépend largement de la capacité préventive de l'ONU et de ses États Membres. En effet, la prévention des conflits est au cœur du mandat de l'ONU s'agissant du maintien de la paix et de la sécurité internationales, qui souligne que la mission de l'ONU est de « préserver les générations futures du fléau de la guerre ».

Ma délégation appuie pleinement l'intention du Secrétaire général de faire passer l'ONU d'une « culture de réaction » à une « culture de prévention », notion étroitement liée à la vision d'une « culture de paix ». Ainsi que cela est largement apparu dans les conflits en République démocratique du Congo, en Sierra Leone, au Kosovo et au Timor oriental récemment, les efforts déployés par l'ONU pour régler les

conflits une fois qu'ils ont éclaté sont souvent futiles. Mais alors que l'on reconnaît généralement que la prévention des conflits coûte beaucoup moins cher que la gestion de la paix après les conflits, sur les plans humain et financier, la volonté politique et l'engagement financier des États Membres sont souvent difficiles à maîtriser dans les premiers stades d'un conflit.

En outre, comme le Secrétaire général le note dans son rapport, alors qu'un nombre important d'États Membres ont exprimé leur appui en faveur de la prévention des conflits au cours des débats publics antérieurs, ils ont souvent des priorités d'action différentes. À cet égard, la République de Corée est en faveur d'une démarche d'ensemble incluant la démocratisation, le respect des droits de l'homme et la primauté du droit, le développement socioéconomique et la promotion d'une bonne gouvernance.

Je voudrais à présent faire des observations sur quelques-unes des questions soulevées dans le rapport du Secrétaire général qui intéressent tout particulièrement ma délégation.

Tout d'abord, ma délégation souscrit pleinement aux recommandations du Secrétaire général visant à renforcer les capacités des organes principaux de l'ONU dans le domaine de la prévention des conflits. Nous appuyons notamment la recommandation selon laquelle l'Assemblée générale devrait envisager d'utiliser plus activement ses pouvoirs en ce qui concerne la prévention des conflits armés et les moyens de renforcer les échanges avec le Conseil de sécurité pour élaborer des stratégies à long terme pour la prévention des conflits et la consolidation de la paix. Une meilleure interaction entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité améliorerait la transparence et ferait en sorte que les positions des États Membres s'agissant de la prévention des conflits soient entendues.

Deuxièmement, ma délégation note qu'une démarche plus importante et plus globale à l'égard de la prévention des conflits est apparue car on s'est rendu compte qu'une paix durable ne pouvait être réalisée sans s'attaquer aux causes profondes structurelles des conflits. En fait, la forme la plus efficace de prévention des conflits est peut-être la poursuite du développement et de la démocratisation durables, domaines dans lesquels le Conseil économique et social peut et doit jouer un rôle plus actif. À cet égard, la nature multiforme de la prévention des conflits exige une coopéra-

tion approfondie au sein du système des Nations Unies, notamment entre l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social.

Troisièmement, reconnaissant qu'un environnement social stable est décisif pour prévenir le déclenchement ou la résurgence d'un conflit, ma délégation appuie la recommandation du Secrétaire général pour que nous consacrons davantage de ressources aux institutions humanitaires des Nations Unies et intégrions des activités préventives dans l'action de ces institutions, avant une crise. Nous insistons en particulier sur la nécessité de promouvoir la protection et le bien-être des enfants et des femmes et de mobiliser un soutien international dans la lutte contre le VIH/sida. Ma délégation attend avec intérêt la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le VIH/sida, la semaine prochaine, et celle sur les enfants, en septembre, et elle espère qu'elles donneront lieu à des résultats tangibles.

Quatrièmement, ma délégation estime que les Nations Unies devraient continuer de renforcer leurs relations avec plusieurs acteurs internationaux, notamment les organisations régionales, et adopter des stratégies régionales de prévention. Nous reconnaissons qu'en raison de leur proximité, les organisations régionales sont plus au fait de la situation sur le terrain et peuvent donc développer des capacités institutionnelles réelles d'alerte rapide et de prévention de conflits : par exemple les mécanismes créés par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). C'est pour cela que attendons avec intérêt l'application des mesures de suivi à la quatrième Rencontre de haut niveau Organisation des Nations Unies – organisations régionales sur la prévention des conflits et la consolidation de la paix, tenue en février dernier.

Cinquièmement, comme le rapport Brahimi recommande le recours plus fréquent, par le Secrétaire général, aux missions d'établissement des faits dans des zones de tension, en appui à l'action à court terme de prévention de crises, nous appuyons fermement un rôle préventif accru du Secrétaire général. Nous pensons à cet égard que la fourniture de ressources financières suffisantes pour la prévention des conflits est essentielle. Pour sa part, la République de Corée contribue au Fonds d'affectation spéciale pour l'action préventive depuis sa création en 1997 et envisage de maintenir cet engagement.

Je voudrais terminer en réitérant le ferme appui de mon gouvernement aux efforts destinés à renforcer les capacités de prévention des Nations Unies, des États Membres et des principaux acteurs internationaux. Nous espérons que ce débat mobilisera les États Membres en vue d'une stratégie plus efficace dans le domaine de la prévention des conflits.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Argentine. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Listre (Argentine) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Ministre des affaires étrangères, je voudrais d'abord vous remercier de votre présence à ce débat et rendre hommage à la délégation du Bangladesh pour l'efficacité et la transparence qui ont marqué sa présidence des travaux du Conseil de sécurité en ce mois de juin.

Je tiens également à remercier le Secrétaire général de son récent rapport sur la prévention des conflits armés. Nous partageons son idée de base, à savoir que nous devons passer d'une culture de réaction à une culture de prévention.

La prévention des conflits armés est un sujet très vaste car il implique divers acteurs au sein et hors des Nations Unies. Dans la mesure où cette question sera également débattue à l'Assemblée générale, je me concentrerai sur le rôle préventif du Conseil de sécurité et sur la nécessité de coordonner cette tâche avec l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. Je ferai également allusion au rôle dissuasif des Tribunaux pénaux internationaux.

Nous pensons que le point de départ de notre analyse est le nouveau concept de sécurité internationale qui a évolué depuis la fin de la guerre froide. Ce nouveau concept exige du Conseil de sécurité qu'il revoie la façon dont il traite des types de conflits que les fondateurs de notre Organisation n'avaient pas envisagés. La majorité des conflits de l'après-guerre froide sont internes, avec des répercussions internationales. Ils ont des causes complètes et diverses, économiques, religieuses et ethniques. Les cibles ne sont plus uniquement militaires et, dans de nombreux cas, la population civile en est devenue la principale victime.

Dans ce contexte, le rôle de prévention exige du Conseil de sécurité qu'il soit conscient des causes profondes de ces conflits. Il ne l'est pas toujours. C'est

pourquoi nous pensons qu'il existe trois instruments spécifiques, de nature à l'aider à mieux évaluer la situation précédant un conflit et donc à améliorer son processus de prise de décisions. Le Conseil s'en sert déjà dans la gestion des conflits. Nous pensons que le défi actuel consiste à les utiliser plus fréquemment dans la prévention des conflits.

Premièrement, une coopération étroite et effective est nécessaire entre le Conseil et les organisations régionales et sous-régionales. Nous pensons qu'il importe que le Conseil convoque des réunions régulières avec les hauts responsables politiques de ces organisations en vue d'échanger des opinions et informations. En février dernier, le Conseil a rencontré le Comité politique de Lusaka sur la situation dans la région des Grands Lacs, et le Comité des Six de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, au sujet de la Sierra Leone. Cette tendance à un dialogue plus fluide est des plus positives et doit être encouragée, mais elle est utilisée dans la gestion des conflits. Nous pensons que ces réunions devraient être également convoquées pour faire le point sur des conflits latents ou potentiels.

Deuxièmement, ces commentaires sont valables pour les missions du Conseil de sécurité. Depuis septembre 1999, il y a une reprise de ces missions dans les pays affectés. Elles sont très utiles car elles donnent au Conseil une connaissance directe des réalités d'un conflit sur lequel il devra se prononcer. Nous estimons qu'elles doivent également se faire dans un souci de prévention, avant l'éclatement d'un conflit, avec le consentement des parties. C'est pourquoi nous avons jugé important que, durant la mission du Conseil en mai dans la région des Grands Lacs, à propos du conflit en République démocratique du Congo, il ait inclus dans son itinéraire le Burundi – où existe un risque de confrontation à grande échelle – et qu'elle ait rencontré le facilitateur du processus de paix, l'ancien Président Nelson Mandela, le Président burundais Buyoya et le Président tanzanien Mkapa.

Le troisième point que je voudrais souligner est la nécessité d'un dialogue direct entre le Conseil de sécurité et les parties concernées. La tenue de séances privées avec les parties – qui a commencé à la fin de 1999 – nous paraît être un pas dans la bonne voie. Nous pensons également que, dans des circonstances particulières, les parties directement concernées devraient pouvoir participer aux consultations officielles du Conseil. L'accès au Conseil de sécurité des parties à

un conflit constitue une question fondamentale qui mérite d'être examinée de près par le Conseil, car elle touche à la transparence et à l'efficacité de son processus de prise de décisions. Il est clair que la tâche principale de prévention du Conseil de sécurité s'inscrit dans le cadre du Chapitre VI de la Charte. Ceci à notre avis n'exclut nullement l'application, dans des cas précis, de son Chapitre VII. Nous pensons que, pour certains des conflits dont est saisi à l'heure actuelle le Conseil de sécurité, l'imposition d'un embargo sur les armes au tout début du conflit aurait permis d'empêcher son aggravation.

Un travail préventif efficace exige également que l'on dispose de renseignements sur la situation réelle sur le terrain. Sinon, les systèmes d'alerte rapide pourront difficilement fonctionner. Disposer d'informations est une condition nécessaire pour une action préventive réussie. De toute évidence, il faut en outre une véritable volonté politique d'agir. Lorsque cette volonté s'est manifestée, le Conseil a mis sur pied des opérations de maintien de la paix préventives en Macédoine et en République centrafricaine. À d'autres occasions, comme au Rwanda en 1994, le génocide aurait pu être évité si certains membres du Conseil avaient pris la décision politique d'agir à temps. Les renseignements dans le cas du Rwanda étaient disponibles.

L'activité de prévention requiert aussi de faire en sorte qu'existent les conditions favorables au fonctionnement de l'état de droit, le respect des droits de l'homme, la coexistence y compris la tolérance religieuse, des investissements productifs, l'accès aux services de santé, et l'égalité des chances tant économiques qu'éducatives. Cette notion de prévention qui s'attaque aux causes profondes et pas simplement immédiates du conflit incombe à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social. Nous pensons que cette tâche doit se faire en coopération et en coordination avec le Conseil de sécurité.

Je voudrais brièvement aborder la relation entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social. Avant même la Conférence de San Francisco, les rédacteurs de la Charte avaient sagement prévu, à Dumbarton Oaks, le lien entre le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité par l'Article 65 de la Charte. La pratique, toutefois, nous montre qu'à une occasion seulement, en 1949, le Conseil économique et social par le biais du Secrétaire général, a transmis au Conseil de sécurité le résultat de ses délibérations sur

les droits de l'homme en Palestine et que le Conseil de sécurité n'a eu recours au Conseil économique et social qu'une fois, en 1950, à propos de la population civile de Corée. Nous pensons que l'heure est venue de remettre en vigueur l'Article 65 de la Charte.

Le fait que les causes de nombreux conflits actuels ne sont pas des différends territoriaux traditionnels, mais tiennent plutôt à des raisons ethniques, d'intolérance religieuse, d'extrême pauvreté, de contrôle des ressources naturelles ou de violations graves et systématiques des droits de l'homme permet au Conseil économique et social de coopérer avec le Conseil de sécurité par le biais de recommandations favorables à la prévention des conflits qui semblaient traditionnellement ne pas relever de sa compétence. C'est pour cela qu'à notre avis, la tenue de la réunion proposée en avril dernier, lors de la présidence du Royaume-Uni, entre le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité aurait été très utile. Elle aurait constitué le début d'un dialogue entre deux organes principaux de l'ONU partageant l'objectif de contribuer à un meilleur règlement des conflits.

Nous sommes tous d'accord sur la nécessité de coordonner les travaux du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. Je crois que nous devons réfléchir également à qui doit effectuer cette tâche de coordination. Nous pensons qu'il faudrait envisager la possibilité d'octroyer ce rôle au Secrétaire général.

La justice est un élément indissociable de la paix. Dans ce contexte, les Tribunaux pénaux internationaux constituent un autre instrument de prévention, car ils permettent de prendre conscience du fait que des crimes contre l'humanité, comme ceux commis dans l'ex-Yougoslavie, au Rwanda ou en Sierra Leone ne resteront pas impunis. La tâche de ces Tribunaux doit être appuyée à fond. Nous pensons que l'entrée en vigueur du Statut de Rome aura un effet dissuasif de grande importance.

La prévention est une entreprise commune qui implique, à divers degrés de responsabilité, tout un ensemble de protagonistes : les gouvernements concernés, l'ONU, les organisations régionales et sous-régionales, les organisations non gouvernementales et le secteur privé. Ces acteurs doivent agir de concert et non pas en concurrence ou de façon exclusive. Nous pensons que c'est là un des principaux messages du rapport du Secrétaire général.

Enfin, et c'est peut-être le plus important, aucun système de prévention ne sera efficace sans la volonté politique des parties au conflit de se fixer comme objectifs la paix, la reconstruction et le développement, et sans la volonté politique de la communauté internationale pour appuyer les efforts de prévention avec patience et avec les ressources nécessaires.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Argentine des paroles aimables qu'il m'a adressées ainsi qu'à M. Chowdhury.

L'orateur suivant est le représentant du Costa Rica. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Niehaus (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Permettez-moi d'abord de vous féliciter et de féliciter par votre entremise la République du Bangladesh de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pendant ce mois de juin. Nous sommes conscients et satisfaits du rôle dirigeant joué par votre délégation sous la direction de l'Ambassadeur Chowdhury dans la défense des intérêts et des positions des pays en développement au sein de ce Conseil. Je voudrais remercier également le Secrétaire général de son rapport intéressant sur la prévention des conflits armés, et je voudrais remercier la Vice-Secrétaire générale de l'avoir présenté ce matin.

Nous sommes certains que ce rapport va faire l'objet d'un large débat au sein de chacun des organes de l'Organisation. C'est pourquoi aujourd'hui je ne mettrai l'accent que sur les aspects qui touchent les activités du Conseil de sécurité tandis que nous espérons débattre dans les prochains mois des parties pertinentes de ce rapport au sein de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social.

Ma délégation est totalement d'accord avec le Secrétaire général pour dire que l'ONU et la communauté internationale ont l'obligation morale incontournable de prévenir les conflits armés et autres menaces à la paix et la sécurité internationales. Cette obligation émane non seulement des dispositions fondamentales de la Charte des Nations Unies, mais aussi des principes fondamentaux de solidarité et de fraternité entre tous les êtres humains. Nous ne pouvons donc plus continuer d'être les témoins passifs d'innombrables génocides, massacres et guerres.

La promotion de la paix nécessite un effort continu et soutenu pour créer un climat de respect mutuel et

de rejet de la violence. La paix réelle et durable ne peut s'instaurer que lorsqu'on garantit des conditions de vie dignes à tous les habitants, lorsqu'il existe un niveau de développement économique suffisant pour satisfaire tous les besoins fondamentaux, lorsque les droits fondamentaux de la personne humaine sont respectés, lorsque les différends sociaux et politiques sont résolus par des voies démocratiques.

C'est pourquoi la prévention rapide des conflits armés exige de faire face aux causes structurelles profondes des crises. La prévention efficace des conflits nous demande donc d'adopter des mesures de prudence qui visent à satisfaire les besoins multiples qui existent dans le domaine de l'alimentation, de la santé, du logement, de l'eau potable, de l'éducation, de la formation professionnelle, de l'emploi, des salaires équitables, de la productivité, de la compétitivité, de l'accès aux débouchés ainsi que pour instaurer et renforcer la démocratie, la bonne gestion des affaires publiques et le respect des droits de l'homme.

Nous estimons que, conformément à la sage répartition des compétences prévues par la Charte, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social sont les organes idoines pour mettre en oeuvre et coordonner les efforts qui visent à faire face aux causes structurelles des conflits armés, tandis qu'il appartient au Conseil de sécurité d'assurer ce qu'on appelle la prévention opérationnelle, visant à adopter des mesures en cas de crise imminente. Il est toutefois impossible de distinguer clairement quelles activités correspondent à quel organe. Ma délégation prône donc le maximum de coordination et de coopération entre le Conseil de sécurité d'une part et le Conseil économique et social et l'Assemblée générale d'autre part.

Le Secrétaire général nous fait savoir que la responsabilité principale de la prévention des conflits incombe aux gouvernements et aux autorités locales. Ce principe est juste, à condition que les gouvernements soient efficaces, responsables et démocratiques. Malheureusement, l'histoire nous a enseigné que dans de nombreux cas, ce sont ces mêmes gouvernements et dirigeants politiques qui alimentent les tensions sociales et encouragent les conflits armés.

Les conséquences néfastes de la pauvreté, du sous-développement, des divergences ethniques, des problèmes de santé, des disparités entre les sexes ou l'absence de possibilités de formation ne produisent pas en soi des conflits armés. Ces facteurs structurels

ne peuvent engendrer la violence que s'il existe des dirigeants politiques prêts à inciter à la violence les groupes qui sont le porte-drapeau d'une quelconque revendication. À cet égard, la présence de dirigeants politiques prêts à faire face à ces revendications sociales en recourant à la violence, pour satisfaire des ambitions politiques et économiques sordides, est la cause véritable et le catalyseur inévitable de la violence sociale et des conflits armés.

Permettez-moi de citer quelques exemples concrets : tant dans la région des Grands Lacs que dans les Balkans, les dirigeants politiques du gouvernement et de l'opposition ont alimenté et exacerbé les différences ethniques afin de renforcer leurs bases de pouvoir respectives. Les dirigeants ont délibérément engendré la violence ethnique pour promouvoir leurs objectifs corrompus. Les conflits armés et le génocide auxquels nous avons assisté ont été une création préméditée précisément par ceux qui devaient défendre la population.

Au Zaïre et en Haïti, les conflits armés ont été le résultat de l'action des anciens gouvernements dictatoriaux sclérosés et corrompus qui ont tourné le dos à la population civile, instauré la violence en tant que norme dans leur discours politique et gaspillé les ressources naturelles. Ce sont les gouvernements eux-mêmes qui ont créé les conditions nécessaires à la conflagration.

Ma délégation estime que la principale mesure de prévention des conflits armés à long terme, consiste à appuyer et à exiger des pratiques de bonne gouvernance, l'état de droit, la démocratie, un gouvernement représentatif et le respect des droits de l'homme. Nous nous félicitons de l'initiative prise par le Secrétaire général de présenter au Conseil de sécurité des rapports périodiques sur les menaces potentielles à la paix. Il est clair que ce type d'information permettra tant au Secrétariat qu'aux membres du Conseil de s'attaquer aux sources du conflit.

Toutefois, nous nous permettons de recommander la plus grande prudence en la matière. L'histoire nous montre qu'à certaines occasions, quand la communauté internationale s'intéresse soudainement à une situation déjà tendue, cela peut davantage déstabiliser ladite situation et entraver la recherche d'un règlement pacifique. À cet égard, nous pensons que des efforts diplomatiques préventifs prudents, calmes et discrets seraient préférables à toute action publique de la part du Conseil. Il faut éviter surtout de laisser les parties au

conflit se servir de l'ONU et du Conseil de sécurité pour légitimer leurs revendications ou leurs aspirations.

Nous nous félicitons de l'envoi de missions d'établissement des faits composées de Représentants permanents des États membres du Conseil de sécurité. Nous reconnaissons qu'à certaines occasions, ces missions peuvent servir à transmettre d'importants messages politiques. Nous pensons cependant que la portée de ces missions ne doit pas être exagérée. Il convient de s'interroger sur l'utilité d'une mission rapide et superficielle, dont les membres ne sont pas des spécialistes d'une région ou d'un conflit donnés. C'est pourquoi ma délégation est plutôt favorable à l'envoi de missions d'enquêtes approfondies constituées de véritables experts.

Par ailleurs, ma délégation a de sérieux doutes quant au bien-fondé de la création d'un nouvel organe subsidiaire du Conseil, qui serait chargé d'étudier la prévention des conflits armés. L'expérience nous a montré que la prolifération de comités du Conseil de sécurité diminue la transparence de cet organe, n'améliore pas son efficacité et limite sa légitimité.

Pour prévenir de façon efficace les conflits armés, l'ONU a besoin de l'appui ferme et continu de tous les États Membres. Il ne faut pas oublier qu'il y a quelques mois seulement, le rapport Brahimi nous a mis au ban des accusés lorsqu'il a signalé que les échecs de l'Organisation sont le résultat du manque d'engagement de la part des États Membres. Si nous souhaitons donc vraiment que l'ONU soit en mesure de prévenir les conflits, il faut absolument doter l'Organisation de ressources financières, opérationnelles et logistiques à la hauteur de la tâche à accomplir. Si les États Membres ne sont pas véritablement disposés à appuyer l'Organisation, ils ne devraient pas essayer de relever ce nouveau défi.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Costa Rica des paroles aimables qu'il a eues à mon égard et à l'égard de M. Chowdhury.

J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu de l'Observateur permanent de la Palestine une lettre datée du 21 juin 2001 qui sera publiée sous la cote S/2001/616 et qui se lit comme suit :

« J'ai l'honneur de demander que, conformément à la pratique suivie précédemment, le Conseil de sécurité invite l'Observateur permanent de la Palestine à participer à la séance du

Conseil de sécurité qui se tient aujourd'hui, jeudi 21 juin, à propos du point de l'ordre du jour intitulé : "Rôle du Conseil de sécurité dans la prévention des conflits armés". »

Je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter l'Observateur permanent de la Palestine à participer au débat, conformément au règlement intérieur provisoire et à la pratique suivie précédemment à cet égard.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

J'invite l'Observateur permanent de la Palestine à occuper le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Japon. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Akasaka (Japon) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais me féliciter de votre présence parmi nous aujourd'hui, Monsieur le Ministre des affaires étrangères du Bangladesh, ainsi que de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité.

Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir donné aux non-membres du Conseil la possibilité d'exprimer leurs opinions sur cette question importante. Je remercie également le Secrétaire général d'avoir fait publier ce rapport exhaustif et tant attendu sur la prévention des conflits armés (S/2001/574).

Depuis le dernier débat du Conseil de sécurité sur cette question, nous avons pu constater une sensibilisation croissante au niveau international en ce qui concerne l'importance de la prévention des conflits. Je suis tout à fait d'accord avec le Secrétaire général lorsqu'il dit dans son rapport qu'il est temps de passer des mots à l'action.

Aujourd'hui, je voudrais présenter quelques commentaires préliminaires du Japon sur les rôles du Conseil de sécurité et du Secrétariat en matière de prévention des conflits, en sachant bien que nous aurons une autre possibilité de présenter notre position lorsque l'Assemblée générale abordera l'examen de ce même sujet à la mi-juillet.

Tout d'abord, je parlerai du rôle du Conseil de sécurité. Nous considérons nous aussi que le Conseil de sécurité doit examiner ces situations de prévention de façon continue. Pour ce qui est des efforts du Conseil de sécurité en ce qui concerne le déploiement préven-

tif, l'envoi de missions et les nouveaux mécanismes suggérés dans le rapport, je voudrais faire les commentaires suivants.

En ce qui concerne le déploiement préventif, le Secrétaire général indique dans son rapport que le déploiement préventif peut être extrêmement utile pour prévenir les conflits. Nous avons tendance à être d'accord avec cette déclaration, mais nous estimons qu'il est essentiel que le Conseil lui-même examine et évalue de manière approfondie ses initiatives antérieures dans ce domaine, comme par exemple la Force de déploiement préventif des Nations Unies en Macédoine et la Mission des Nations Unies en République centrafricaine, en tenant compte de ce qui s'est passé depuis le départ de ces missions. Dans ce contexte, il faut noter que les missions de maintien de la paix traditionnelles, comme la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégel et l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve au Moyen-Orient, ont empêché les conflits de reprendre dans leurs régions respectives de déploiement. Il faut également noter que l'on pourrait envisager sous cet angle une présence de l'ONU au Timor oriental après le départ de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental.

En ce qui concerne les missions d'établissement des faits du Conseil de sécurité qui seraient envoyées dans des régions à risque, ma délégation convient que de telles missions peuvent être efficaces, surtout lorsqu'elles sont déployées au début d'un conflit. Avant que le Conseil de sécurité ne décide d'envoyer de telles missions d'établissement des faits à l'avenir, nous aimerions qu'il puisse identifier des besoins concrets et des objectifs clairs, sur la base d'une évaluation des résultats des missions antérieures. Des critères clairs doivent être établis pour l'envoi de telles missions, leurs mandats spécifiés et leur financement bien précisé. En outre, la suggestion faite dans le rapport de créer de nouveaux mécanismes de délibération du Conseil de sécurité sur la prévention mérite un examen attentif, étant donné qu'ils pourraient faire double emploi avec les activités en cours du Secrétariat.

Bien que le Conseil de sécurité ait la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, nous estimons que le Secrétaire général et le Secrétariat, disposant de la souplesse d'envoi de représentants et d'envoyés spéciaux ainsi que d'autres mesures, ont un rôle exceptionnel et important à jouer dans la prévention des conflits. Voilà pourquoi nous

appuyons les idées figurant dans le rapport pour renforcer les rôles traditionnels de prévention du Secrétaire général dans ce domaine comme, par exemple, en ayant plus fréquemment recours aux missions interdisciplinaires d'enquête et de renforcement de la confiance de l'ONU dans les régions où la situation est très instable, en élaborant des stratégies régionales de prévention avec les organisations régionales compétentes et en mettant en place un réseau informel de personnalités éminentes aux fins de la prévention des conflits. Tous ces efforts devront toutefois se faire de manière appropriée, conformément au mandat du Secrétaire général tel qu'il découle des dispositions pertinentes de la Charte.

Nous convenons également que les groupes des Amis du Secrétaire général créés au cas par cas peuvent venir s'ajouter de façon utile aux activités de prévention des conflits du Secrétaire général. Il est bien entendu fondamental que les pays concernés, y compris ceux qui sont en mesure d'apporter leur aide aux efforts de prévention des conflits soient inclus dans de tels groupes des Amis de façon à faire en sorte qu'ils soient réellement efficaces pour élaborer des mesures de prévention des conflits. Je souhaite également souligner que ces groupes devraient inclure des représentants des institutions de Bretton Woods et d'autres organisations s'occupant de développement, le cas échéant, de façon à pouvoir faire face aux besoins économiques des zones touchées par les conflits.

Il est clair que la prévention effective des conflits sera de plus en plus importante dans les activités des Nations Unies au cours des années à venir. Une prévention effective des conflits exigera des mesures communes et indépendantes, suivant la situation. Le Japon continuera de prendre une part active aux efforts de prévention des conflits ainsi qu'aux efforts visant à créer des mécanismes de prévention des conflits efficaces à l'intérieur du système des Nations Unies, en tenant compte des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Japon des paroles aimables qu'il a eues à mon égard et à l'égard de mon pays.

L'orateur suivant est le représentant de l'Inde. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Pal (Inde) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous éprouvons un vif plaisir à vous revoir à

New York et à prendre la parole au Conseil sous votre présidence.

Lorsque le rapport du Secrétaire général sur la prévention des conflits a été présenté la semaine dernière et qu'un regard rapide a montré qu'il traitait surtout de la gestion des conflits, le Secrétariat nous a dit que c'était parce que la gestion des conflits empêchait les conflits de dégénérer. Toutefois, en ce sens, les opérations de maintien de la paix empêchent les conflits de reprendre et lorsqu'elles deviennent des opérations de consolidation de la paix après les conflits, elles empêchent les conflits de se reproduire. La prévention des conflits irait donc de l'alerte rapide à la paix et au développement d'après-guerre.

Mais si tout est prévention des conflits, alors rien ne l'est. Il est beaucoup plus judicieux de considérer que le conflit est une maladie de l'organe politique et de s'inspirer de la distinction que la médecine fait entre la prophylaxie, les soins et la thérapie. La gestion des conflits et le maintien de la paix représentent la phase de soins, la consolidation de la paix après les conflits représente la phase de thérapie. La présente discussion devrait porter sur la prophylaxie, c'est à dire sur les divers moyens d'empêcher les conflits armés d'éclater à l'intérieur des sociétés et entre elles.

Il y a des paragraphes dans le rapport que l'on décrit comme étant des recommandations et dont certaines sont adressées au Conseil de sécurité. Mais lorsque le rapport a été présenté la semaine dernière, on nous a dit que le Secrétaire général ne faisait que présenter quelques idées pour que les États Membres en débattent entre eux; il ne faisait pas de recommandations. Aujourd'hui, naturellement, la Vice-Secrétaire générale nous a indiqué qu'il s'agissait effectivement de recommandations, mais nous encouragerions le Conseil à voir cette séance comme un débat sur les sections du rapports qui relèvent de son mandat et non comme un exercice visant à accepter ou à rejeter les recommandations. Nous interviendrons de façon générale sur les principes qui, s'ils étaient suivis par les États Membres ou par le Conseil, permettraient de prévenir les conflits.

La démocratie est indispensable au sein des sociétés. Les sociétés, où les citoyens peuvent librement présenter leurs doléances, choisir leurs gouvernements dans des élections libres et ouvertes, s'exprimer par l'entremise d'instances locales élues sur les aspects de la gestion des affaires publiques qui affectent le plus

leur vie quotidienne et obtenir réparation, si besoin, d'un organe judiciaire indépendant chargé de faire respecter la primauté du droit, sont moins susceptibles de connaître des conflits internes que celles qui se trouvent sous le joug d'un régime totalitaire ou militaire. L'Organisation des Nations Unies devrait continuer à encourager la démocratie comme une norme de gouvernance qui réduit les risques de conflit.

Entre les États, les traités doivent être honorés. Une fois que les États ont accepté des traités conçus pour prévenir les conflits et pour ouvrir la voie au règlement pacifique des différends, ils doivent se conformer à leurs dispositions. La Société des Nations a échoué lorsqu'elle a détourné son regard des traités bilatéraux qui avaient maintenu la paix et qui étaient systématiquement violés, et elle s'est trouvée dans l'incapacité de prévenir le déclenchement d'un conflit mondial. Une fois de plus, c'était l'expérience de l'Europe entre les deux guerres qui a montré que les régimes totalitaires rejetaient les traités négociés par leurs prédécesseurs démocrates.

Les États doivent aussi accepter les normes du droit international et les principes adoptés par l'Organisation des Nations Unies et s'y conformer dans leurs relations mutuelles. Le principe fondateur de l'ONU est que les différends doivent être réglés de façon pacifique et avec patience à la table des négociations et non par des conflits armés. Les États doivent s'engager pleinement à respecter ce principe. Essayer de porter atteinte à ceux avec lesquels ils ont des relations tendues en recourant à des moyens secrets ou au terrorisme n'est pas seulement lâche mais aussi auto-destructeur. L'Organisation des Nations Unies doit rejeter l'argument fallacieux selon lequel le couteau dans le dos est la seule arme des faibles. C'est un argument rejeté par les tribunaux nationaux, qui ne devrait pas être accepté ici.

La Cour internationale de Justice a un rôle à jouer dans le règlement pacifique des différends, que définissent la Charte et les termes en vertu desquels chaque membre de l'ONU a accepté sa juridiction. Mais il y a d'autres organes judiciaires, comme le Tribunal international du droit de la mer, qui règlent calmement les différends touchant à l'économie et aux autres intérêts vitaux et qui, en d'autres temps, auraient dégénéré en conflits. Alors que ces organes doivent être appuyés, le Conseil pourrait souhaiter se poser la question de savoir si les tribunaux spéciaux qu'il a établis, sans que la Charte lui en ait donné l'autorité, et qui coûtent à

présent environ 10 % du budget ordinaire de l'Organisation, ont réellement contribué à la prévention des conflits.

Les conflits seront prévenus si les États sont certains de leur sécurité et s'ils ne se sentent pas menacés. Les alliances militaires pourraient donner à leurs membres le sentiment d'une plus grande sécurité, mais l'histoire a montré que ces alliances incitent les autres à prendre des contre-mesures, provoquent des tensions et finissent par mener à des conflits. La plupart des membres permanents du Conseil ont, à un moment ou à un autre, appartenu à des alliances militaires puissantes. Certains en sont encore membres. Ils pourraient se demander si ces alliances préviennent les conflits eu égard au fait que, durant la guerre froide, ils étaient la cause de tensions qui menaçaient constamment la paix.

Les conflits sont provoqués par les États qui ont été encouragés dans la voie militaire. Ils sont plus probables si les États estiment qu'ils peuvent en tirer profit. Les conflits ont été encouragés par la vente irresponsable d'armes à des buts lucratifs, et ils ont été à la fois déclenchés et alimentés par des courses aux armements, souvent provoqués par des alliances militaires fondées sur une politique d'équilibre des pouvoirs. Il nous faut procéder à un examen de fond de la sécurité des États pour parvenir à une véritable sécurité collective à des niveaux d'armement de plus en plus bas. Cela seulement cela qui préviendra les conflits.

La guerre nucléaire est certainement le conflit qui doit être empêché à tout prix : lever l'état d'alerte, prendre l'engagement de ne pas y recourir en premier ni de recourir aux armes nucléaires contre les États non dotés d'armes nucléaires constituent des mesures pratiques qui doivent être prises pour réduire les dangers nucléaires. Le désarmement nucléaire doit être la priorité absolue. Seul un accord multilatéral assorti d'un calendrier précis qui prévoit la destruction des armes nucléaires accordera au monde une vraie sécurité. Aucune théorie ou doctrine ne peut justifier la conservation indéfinie des armes nucléaires par les membres permanents du Conseil. S'ils s'accrochent à leurs armes, les autres feront de même, même si c'est contre leur gré.

À l'autre extrême, ce sont pourtant les armes légères qui sont employées dans la plupart des conflits. Ces armes étant actuellement si meurtrières et si faciles à acquérir, elles ont rendu les terroristes et les chefs de guerre encore plus puissants et ont accentué la vulnérabilité

bilité des Gouvernements qui doivent les contrecarrer avec des moyens dignes des démocraties. Nous sommes donc préoccupés par le fait que le Protocole relatif aux armes à feu, récemment négocié à Vienne et adopté par l'Assemblée générale, comporte un aussi grand nombre d'exceptions. Nous verrons à quels résultats la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects aboutira le mois prochain, mais l'Article 26 de la Charte confère aussi au Conseil un rôle dans la réglementation des armements. En l'utilisant de façon créative, le Conseil pourrait faire en sorte qu'il soit plus difficile pour les terroristes et pour les acteurs violents non étatiques d'avoir accès aux armes et plus facile de prendre des mesures contre leurs fournisseurs.

Ce que le Conseil ne devrait pas faire, soit dans le cadre d'une définition élastique de la sécurité soit parce qu'il s'est perdu dans la vacuité de ce rapport, c'est de se précipiter là où il n'a aucun rôle à jouer. Le VIH/sida devrait être un tragique exemple pour le Conseil qui, l'année dernière, a décidé qu'il s'agissait d'un problème de sécurité et que les Casques bleus étaient un facteur de risque. Le Conseil n'a jamais expliqué comment la diffusion de ce mensonge a aidé à lutter contre le sida ou à maintenir la paix, à moins qu'il ne dise aux gouvernements que s'ils déclaraient la guerre, il leur enverrait des Casques bleus souffrants de la petite vérole pour maintenir la paix après le conflit, et estimait que cela représenterait une telle menace qu'aucun État n'oserait rompre la paix. C'est peut-être ce que le Conseil envisageait puisque, après avoir adopté sa résolution avec beaucoup d'éclat et qu'un État africain a demandé que les soldats de la paix qui lui étaient envoyés soient testés pour le VIH/sida, tant le Conseil que le Secrétariat, offensés d'avoir été pris au mot, lui ont depuis instamment demandé de ne pas insister.

Sur ce rappel que j'espère salutaire, je remercie les membres de leur attention.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Inde pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'Égypte. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Aboul Gheit (Égypte) (*parle en arabe*) : Je suis heureux, Monsieur, de vous exprimer ma profonde joie de vous voir présider, pour la deuxième fois, les

travaux du Conseil de sécurité au cours de la présidence du Bangladesh. Je suis certain que les travaux du Conseil sous votre présidence seront couronnés de succès.

Un certain nombre de délégations qui m'ont précédé ont demandé que l'Assemblée générale continue de jouer le rôle qui lui a été confié par la Charte dans le domaine de la prévention des conflits. Cette démarche est, à notre avis, pertinente et nous pensons qu'elle mérite notre soutien. Nous sommes en outre heureux d'apprendre que l'Assemblée générale organisera un débat similaire le mois prochain sur cette question très importante. Mais, étant donné que j'interviens devant le Conseil de sécurité, j'aimerais vous faire part d'un certain nombre d'observations concernant des points du rapport du Secrétaire général qui ont attiré notre attention et auxquels je pense qu'il est important de faire référence.

Tout d'abord, il y a le contenu des paragraphes 36, 37 et 39 et la recommandation 3 sur l'établissement des rapports périodiques officiels du Secrétaire général au Conseil de sécurité et la constitution d'un organe subsidiaire au Conseil de sécurité pour traiter de toute situation, région ou zone qui le nécessiterait. Ces questions doivent être abordées, au mieux, avec la plus extrême prudence et le plus grand soin. La démarcation entre ce qui constitue une menace à la paix et la sécurité internationales et ce qui relève de la responsabilité d'un gouvernement donné, est dans de nombreux cas extrêmement vague et mal définie. Par ailleurs, le fait de déterminer à quel moment le Conseil de sécurité pourrait ou devrait intervenir dans un conflit spécifique qui menace la paix et la sécurité internationales est une question extrêmement complexe et très controversée. Conseil ne devrait prendre une décision qu'à l'unanimité totale. Je ne parle pas ici des cas tranchés, tels que ceux d'une occupation étrangère, ou des violations claires, telles que le nettoyage ethnique. Dans de tels cas, l'intervention du Conseil fait en effet partie intégrante de la responsabilité qui lui est confiée conformément à la Charte des Nations Unies.

Deuxièmement, le fait que le Secrétaire général accroisse son rôle traditionnel dans la prévention des conflits est tout à fait positif dans le contexte de l'équilibre des pouvoirs établi par la Charte et concernant son rôle et les responsabilités qui incombent aux principaux organismes et organes des Nations Unies. Nous nous félicitons du fait qu'il est souligné dans le rapport que les activités du Secrétaire général dans le

domaine de la prévention des conflits doivent se faire avec l'assentiment des pays et des parties concernés. Mais nous avons une question à propos de la recommandation 9, sur le renforcement du rôle traditionnel du Secrétaire général dans la prévention des conflits, en particulier pour ce qui est de l'amélioration des capacités et des bases de ressources destinées aux activités de prévention. Nous aimerions recevoir des éclaircissements de la part du Secrétariat quant à la signification de cette recommandation. Avant de conclure ce point, je voudrais dire que la confiance que nous accordons au Secrétaire général pour choisir le réseau informel de personnalités éminentes qui pourraient aider à la prévention des conflits ne devrait pas empêcher les États Membres de jouer un rôle dans la sélection des critères en fonction desquels ces personnalités éminentes seront retenues.

Troisièmement, nous avons été très déçus à la lecture des paragraphes 86 à 93, relatifs au désarmement. Nous n'avons trouvé aucune autre référence que ce soit, en dehors des armes légères, à des armes qui menacent la paix et la sécurité internationales. Bien que nous comprenions tout à fait que ces armes constituent une menace à la sécurité de communautés, en particulier dans les conflits entre États et les conflits internes, le rapport n'aurait pas dû toutefois ignorer l'importance qu'accordent de nombreux pays au désarmement nucléaire et à la lutte contre les problèmes posés par d'autres armes non classiques, dont l'existence menace des communautés et des sociétés entières. Nous demandons au Secrétaire général de bien vouloir combler cette lacune aussitôt que possible.

Nous avons un certain nombre d'autres observations à faire sur le rapport du Secrétaire général. Nous le ferons dans notre déclaration à l'Assemblée générale lors du débat sur ce point.

Permettez-moi toutefois, avant de terminer, de faire référence à une lacune qui nous a surpris. Le paragraphe 77 du rapport donne une liste d'exemples de régions où des missions ont été appuyées par le Département des affaires politiques. Parmi ces exemples se trouve une référence « aux territoires occupés ». Pour nous, cette référence s'applique aux territoires palestiniens occupés. Si nous avons bien compris, ce qui est probable, nous nous demandons comment cette lacune par rapport à la Palestine s'est produite dans ce contexte. S'agit-il d'une erreur délibérée, en dépit des nombreuses corrections dont a fait l'objet le rapport? Nous posons avec sérieux cette question au Secrétaire

général, afin qu'il puisse faire rectifier cette erreur ou cette lacune, et afin qu'il puisse faire la lumière sur le fait qu'un rapport aussi important ait pu être publié avec une expression aussi incomplète et tronquée.

Il y a un élément très positif dans le rapport du Secrétaire général, il s'agit de la coordination proposée entre tous les organes principaux en matière de la prévention des conflits. Nous demandons au Conseil de sécurité d'accroître son niveau de coordination avec l'Assemblée générale, qui a un rôle plus général et plus global à jouer dans le domaine de la prévention des conflits, ainsi qu'avec le Conseil économique et social, lorsque cela s'avère nécessaire. Nous devrions ainsi obtenir une politique unique et une vision unique pour l'Organisation dans cet important domaine.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Égypte de ses aimables paroles à mon égard.

Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant du Mexique. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Navarrete (Mexique) (*parle en espagnol*) : Ma délégation est particulièrement heureuse de vous voir, Monsieur, présider personnellement cette réunion publique du Conseil de sécurité. Je souhaite féliciter également le Représentant permanent du Bangladesh pour la façon dont il dirige les travaux du Conseil de sécurité pendant ce mois. Plus particulièrement, nous le remercions d'avoir convoqué cette réunion pour examiner le rapport du Secrétaire général sur la prévention des conflits armés.

La Charte des Nations Unies fait référence à la prévention dans son Article 1, en indiquant comme le premier de ses buts « de prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix ». Toutefois, tout au long de son histoire, l'Organisation s'est efforcée de régler les conflits plutôt que de les prévenir. Le passage à une culture de prévention, que propose le Secrétaire général, s'inspire même de la sagesse populaire; on dit en effet qu'il vaut mieux prévenir que guérir. Ce changement vise à rétablir la logique dans les priorités de l'Organisation.

Ma délégation se félicite du rapport dont nous sommes saisis aujourd'hui. L'importance de ses nombreuses recommandations commande une analyse détaillée de la part des délégations et des gouvernements. En conséquence, nous apprécions le fait que le Prési-

dent de l'Assemblée générale ait prévu des séances plénières le mois prochain afin d'examiner le rapport dans ses détails. Je vais me contenter pour l'heure de faire quelques remarques liminaires.

La délégation mexicaine souscrit pleinement à la recommandation du Secrétaire général qui invite l'Assemblée générale à utiliser plus activement les pouvoirs que lui confère la Charte. L'Assemblée générale, organe le plus démocratique et le plus universel de l'ONU, doit retrouver le rôle central que lui confère la Charte, comme l'ont reconnu nos chefs d'État et de gouvernement dans la Déclaration du Millénaire.

Un premier pas pour renforcer la coordination entre les deux organes, comme le propose le rapport, consisterait à accroître les consultations entre les deux Présidents, pas nécessairement à intervalles réguliers, mais plutôt aussi fréquemment que l'exigent les circonstances. Il est de plus en plus nécessaire de délimiter clairement le domaine de compétence du Conseil de sécurité par rapport à celui de l'Assemblée générale.

Le rôle que peut jouer le Conseil de sécurité dans la prévention des conflits est certes important, notamment dans le contexte des dispositions du Chapitre VI de la Charte. Néanmoins afin que l'ONU remporte des succès dans le domaine de la prévention, il faut encourager des actions plus efficaces par le truchement d'autres instances qui sont directement responsables, notamment l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et les institutions spécialisées du système. Il convient de se demander si le Conseil de sécurité a la capacité structurelle d'initier des actions de grande envergure qui permettent de s'attaquer aux causes profondes des conflits et éviter ainsi qu'ils n'éclatent. Le Conseil peut indéniablement contribuer au processus de prévention dans les domaines qui relèvent de son mandat. C'est une lapalissade que d'affirmer que l'une des manières les plus efficaces de prévenir un conflit est de trouver une solution aux causes susceptibles de le faire éclater. Si l'on tient compte du fait que parmi les causes les plus récurrentes des conflits, il y a la pauvreté, la discrimination et l'absence de perspectives économiques, il est aisé d'en conclure que les mesures de prévention et toutes les questions connexes doivent être au centre des préoccupations de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social.

Les problèmes économiques et sociaux tels que ceux que j'ai mentionnés ne sont évidemment pas la seule cause des conflits. Toutefois, tant que

l'Organisation ne sera pas plus efficace pour promouvoir le développement dans tous ses aspects, on ne pourra prévenir l'éclatement des conflits. À cet égard, les États Membres doivent avoir la responsabilité de fournir des informations fiables sur les progrès réalisés et les limites rencontrées dans la satisfaction des besoins les plus élémentaires de leur population.

Les institutions de Bretton Woods revêtent une signification majeure dans le cadre de la prévention des conflits, à condition qu'elles permettent de canaliser un plus grand nombre de ressources vers la promotion du développement. La protection des civils doit être comprise au sens large et comprendre la mise en oeuvre de programmes de développement qui assurent le bien-être des populations.

Le plein respect des droits de l'homme et la lutte contre le fléau des drogues et contre la criminalité transnationale organisée constituent les pièces maîtresses d'une culture de paix. Il est nécessaire de reconnaître que la consommation, le trafic et la production de stupéfiants, ainsi que les crimes associés à ce phénomène, constituent une source de conflits qui est hélas de plus en plus importante. Les recommandations du Secrétaire général invitant à renforcer les travaux de l'Organisation dans ces domaines sont tout à fait justes et opportunes.

Ma délégation a pris note, avec un vif intérêt, des recommandations 14 et 15 s'agissant du désarmement. Le Gouvernement mexicain estime que la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs constitue le thème principal de l'action internationale en matière de désarmement, en raison de leurs incidences sur la paix et la sécurité internationales. La question des missiles devrait faire l'objet de négociations multilatérales afin de mettre sur pied un cadre juridique international favorable à la prévention des conflits armés.

Le Mexique continuera d'encourager l'adoption de mesures visant à renforcer la non-prolifération des armes nucléaires, notamment l'universalisation et le plein respect des divers traités internationaux qui existent en la matière, ainsi que la négociation de nouveaux accords bilatéraux et multilatéraux dont l'objectif est l'élimination complète des armes nucléaires, en tant que pas en avant vers l'objectif consensuel d'un désarmement général et complet dans le cadre d'un contrôle international efficace.

Mon pays appuie la recommandation du Secrétaire général demandant que soient adoptées des mesures visant à prévenir les utilisations et les transferts illicites d'armes légères. La Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects donnera à la communauté internationale la possibilité d'adopter un programme d'action efficace pour prévenir, lutter et éliminer la production et le trafic illicite. Le Mexique est particulièrement attaché au succès de cette conférence.

Lutter contre l'impunité constitue une priorité que partage pleinement le Gouvernement mexicain. Comme le fait le Secrétaire général dans son rapport, nous reconnaissons qu'il est nécessaire de renforcer l'action de la Cour internationale de Justice et d'assurer l'entrée en vigueur rapide du Statut de la Cour pénale internationale.

Comme le signale le Secrétaire général, la majorité des recommandations qui figurent dans son rapport n'a pas d'incidence financière. Toutefois, ma délégation est préoccupée par le fait que dans les circonstances actuelles, on propose que les mesures de prévention soient financées par le budget ordinaire. Ma délégation participera aux débats que vont organiser sur le même sujet les organes compétents de l'Assemblée générale.

Pour terminer, j'aimerais saluer les efforts déployés par le Secrétaire général pour concevoir et promouvoir une « culture de la prévention », dont ont parlé de nombreux intervenants lors du débat d'aujourd'hui. Nous devons tous persévérer dans notre tâche visant à faire de l'ONU une organisation capable de relever les défis dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Mexique des paroles aimables qu'il a eues à mon égard ainsi qu'à l'égard de M. Chowdhury.

L'orateur suivant est le représentant du Brésil. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Fonseca (Brésil) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux orateurs précédents pour remercier la délégation du Bangladesh d'avoir organisé ce débat public. C'est un grand honneur que de vous voir, Monsieur le Ministre des affaires étrangères d'un pays réellement épris de paix, présider cette séance. Nous remercions également profondément le Secrétaire général

pour son rapport extrêmement utile, complet et stimulant.

La force des idéaux de l'ONU dépend de l'identification de moyens clairs et viables pour les promouvoir. Sans outils concrets de mise en oeuvre, les objectifs fixés dans la Charte ne sont que des paroles vides.

Le rapport que nous analysons est riche en propositions et suggestions concrètes sur des mesures devant être prises pour atteindre l'objectif principal de cette Organisation, celui de prévenir les conflits. Nous apprécions la façon dont le rapport identifie les principales sources de préoccupation des États Membres, et nous espérons qu'il suscitera un nouvel engagement en faveur d'une véritable culture de prévention.

Le premier mérite du rapport, de l'avis de ma délégation, est la façon dont il traite de la question de la prévention des conflits, en la considérant comme un problème plurisectoriel. En fait, la mise en oeuvre d'une stratégie effective de prévention doit impliquer tout le système des Nations Unies, ses principaux organes et tous les autres acteurs pertinents hors du système des Nations Unies ainsi que les autres parties concernées. Il faut donc absolument une meilleure coordination pour que nous puissions renforcer et réaliser le potentiel de prévention qui existe dans les activités menées par l'ONU dans plusieurs domaines.

Les situations de conflit sont trop complexes pour qu'une simple approche traditionnelle de sécurité puisse suffire. Il n'est pas nécessaire d'élaborer des théories sur la nature distinctive des conflits d'aujourd'hui. Il suffit de voir la récente participation des Nations Unies en Haïti, au Timor oriental, au Kosovo, et en Sierra Leone. Le déploiement d'agents de maintien de la paix est une des tâches assumées par l'ONU dans les conflits contemporains. Dans toutes ces régions, de nombreux organismes, fonds et programmes des Nations Unies fournissent diverses formes d'aide, allant des secours à court terme aux efforts de développement à long terme.

Le règlement d'un problème spécifique dans une situation de conflit dépend du traitement de plusieurs autres questions interdépendantes. À titre d'illustration, je voudrais poser quelques questions simples. Est-il possible de parler de paix durable au milieu de privations et d'une pauvreté extrême? Comment peut-on espérer que des accords de paix fragiles puissent tenir alors que les auteurs de crimes contre l'humanité res-

tent impunis? Que peut-on faire pour assurer la stabilité si les accords de paix ne sont pas suivis de réformes institutionnelles réelles permettant à tous les citoyens de participer à la vie politique du pays? Comment les forces des Nations Unies peuvent-elles contribuer à désarmer et à démobiliser des parties en conflit s'il n'existe pas de programme de réintégration des ex-combattants dans la vie civile? Et si ces ex-combattants sont des enfants, pouvons-nous faire des progrès sans construire des écoles et satisfaire les besoins élémentaires des familles?

Comme nous pouvons le voir, la prévention des conflits suppose non seulement le meilleur usage possible des mesures dont dispose le Conseil de sécurité, mais également des efforts dans les domaines de l'aide humanitaire, du relèvement, de la reconstruction, de la consolidation de la paix après les conflits et du développement à long terme, qui relèvent à la fois de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. Mais quand doit commencer la prévention des conflits? Cela suppose-t-il toujours la présence des Nations Unies sous forme de missions de maintien de la paix?

Tout modèle empirique d'action des Nations Unies ne devrait pas négliger le fait que dans la réalité, nous ne faisons pas uniquement face à des conflits visibles. Il existe également des situations potentiellement meurtrières dans ce que j'appellerais les conflits invisibles ou partiellement visibles qui existent dans le monde. Le paragraphe 7 du rapport est remarquable dans la mesure où il nous sensibilise sur les causes profondes qui demeurent latentes des années durant avant l'éclatement d'un conflit. Une lecture positive nous donne une description parfaite de ce qu'on appelle « une culture de prévention ». En fait dans un monde où les inégalités sociales sont en diminution, où la tolérance est encouragée et les droits de l'homme défendus, la culture de prévention sera profondément ancrée. Mais nous savons que cet idéal, qui se confond avec les buts de la Charte, est encore éloigné. Nous devons nous engager encore davantage à réaliser cette culture de prévention.

Si nous devons accepter pleinement les implications du concept de prévention des conflits, le défi le plus difficile et le plus délicat consiste à prévenir les conflits là où l'ONU n'a pas encore mis en place une présence ou un mandat de maintien de la paix. La différence d'approche nécessaire dans ces circonstances est considérable et ne doit pas être sous-estimée. Comme

le reconnaît le rapport, la communauté internationale est limitée dans ses capacités si, par exemple, le Gouvernement concerné nie l'existence d'une situation de désordre imminent.

Comme le rapport l'indique, le Conseil de sécurité a un rôle central dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, mais la responsabilité commune de tous les acteurs, évoquée dans le rapport, peut s'avérer comme étant la garantie même d'une stratégie efficace. L'idée de réunions régulières conjointes entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social reste valable et pourrait s'avérer un excellent instrument de coordination. Nous notons avec grand plaisir que le Président Holkeri a retenu cette proposition dans le contexte de la revitalisation de l'Assemblée générale. Agir ensemble et coopérer doit être le fondement de notre stratégie pour prévenir le déclenchement, l'escalade ou la résurgence de conflits armés.

L'ONU a eu un bilan nuancé dans son action face à la tâche complexe de prévention des conflits armés. Certaines idées préconisées dans le rapport peuvent servir à renforcer notre action collective dans ce domaine. Le Brésil appuie en particulier des propositions telles que celles portant sur les mesures de promotion de la cohérence et de la coordination, et sur les missions d'établissement des faits et de consolidation de la confiance en tant qu'outils utiles face à des situations – pas toujours évidentes – précédant un conflit.

La séance du Conseil de sécurité d'aujourd'hui et la séance plénière de l'Assemblée générale prévue à la mi-juillet montrent certainement qu'il existe une volonté politique de traiter la question de la prévention des conflits de façon globale et réaliste. Nous espérons que les Nations Unies et les parties concernées pourront assurer un suivi utile aux recommandations faites par le Secrétaire général.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Brésil des aimables paroles qu'il m'a adressées ainsi qu'à M. Chowdhury.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Malaisie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Yahya (Malaisie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous dire combien ma délégation vous est reconnaissante, à vous et à la délégation du Bangladesh, d'avoir convoqué cette séance publique du Conseil de sécurité consacrée à un

nouvel examen de cette question très importante de la prévention des conflits armés, un thème dont le Conseil de sécurité a débattu en juillet de l'an dernier.

Je souhaite également rendre hommage au Secrétaire général pour son important rapport, qui traite des progrès réalisés dans le développement d'une capacité de l'ONU en matière de prévention des conflits. Le rapport contient également des recommandations précises sur la façon dont les efforts du système des Nations Unies dans ce domaine peuvent être renforcés, et ma délégation s'en félicite vivement. L'on a beaucoup parlé, et pas seulement aujourd'hui, de ce thème particulier. La déclaration de ma délégation sera relativement brève vu que nous avons abordé cette question de façon exhaustive plusieurs fois au Conseil.

Ma délégation est d'accord sur la nécessité, pour les Nations Unies, d'initier une diplomatie et une action préventives, ce qui constitue une approche plus sûre et moins coûteuse, en termes humains et financiers, que de lancer une opération après le déclenchement d'un conflit. Nous sommes également d'accord sur la nécessité d'une coordination et d'une coopération accrues de la part de l'ensemble du système des Nations Unies en matière de prévention des conflits, y compris sur les moyens de renforcer son interaction et, s'agissant de la mobilisation des ressources, de développer des stratégies à long terme pour la prévention des conflits et la consolidation de la paix.

La Malaisie appuie les efforts que l'ONU et les organisations régionales, sous-régionales et internationales entreprennent pour faire de la prévention des conflits une priorité. Nous sommes heureux de noter que le Secrétaire général continue d'entreprendre ces nobles efforts de concert avec ces organisations, en vue d'affiner une approche globale qui s'inspire des stratégies de prévention régionales. Une meilleure coordination avec ces groupes ne pourra que renforcer les capacités de l'ONU, y compris du Conseil de sécurité. Des contacts plus fréquents entre le Conseil de sécurité et les dirigeants des organisations régionales et sous-régionales offrirait des possibilités utiles d'échanger des informations et d'examiner des situations où des actions préventives pourraient s'avérer nécessaires et l'implication du Conseil de sécurité, souhaitable.

Dans toute discussion sérieuse au Conseil sur la prévention des conflits, on ne peut pas ne pas aborder également la question du Moyen-Orient, notamment la question de Palestine et des territoires occupés, dont

Jérusalem. Le sort des civils pris dans les conflits de cette zone, notamment les civils palestiniens, relève de notre discussion d'aujourd'hui. Nous sommes tous conscients que ce conflit est celui qui dure le plus depuis la création de cette Organisation, et la situation là-bas exige une présence internationale, c'est-à-dire de l'ONU. Ma délégation regrette profondément que des initiatives antérieures prises par les membres non-alignés du Conseil pour empêcher une prolongation du conflit par l'établissement d'une force de surveillance de l'ONU n'aient pas abouti, d'où un nombre croissant de morts et de blessés, surtout du côté palestinien. On ne peut pas fermer les yeux sur des cas d'occupation étrangère et sur l'impact que cette occupation a sur la paix et la sécurité régionales et internationales. Nous croyons fermement que la présence d'une force de l'ONU ou d'une force internationale pour suivre la situation sur le terrain aurait été une manifestation concrète du souci du Conseil pour prévenir les conflits. La Malaisie, une fois encore, exhorte le Conseil à examiner sérieusement la création et l'envoi d'une telle force.

Ma délégation salue l'intention du Secrétaire général de lancer la pratique de fournir des rapports régionaux ou sous-régionaux périodiques au Conseil de sécurité sur les menaces à la paix et la sécurité internationales. Ma délégation espère avec ferveur qu'en fournissant de tels rapports, le Secrétaire général continuera de consulter davantage les groupes régionaux ou sous-régionaux pertinents qui seraient le mieux placés pour transmettre les informations nécessaires. Nous croyons également que le Conseil continuera de profiter énormément de séances d'informations opportunes et approfondies de la part du Secrétariat sur des situations de conflit potentiel portées à l'attention du Conseil par le Secrétaire général. Dans une certaine mesure, les États Membres en ayant la capacité peuvent aider le Secrétariat par le partage régulier d'informations capitales ayant trait aux menaces à la paix et à la sécurité; mais c'est au mieux complémentaire par nature, et ne peut remplacer les moyens indépendants de collecte et d'analyse des informations du Secrétariat.

Ces activités que je viens de mentionner peuvent être développées davantage par des missions d'établissement des faits du Conseil. Ces missions, aux buts et objectifs variables, peuvent de fait avoir des effets préventifs importants. Ma délégation se félicite de l'idée du Secrétaire général que ces missions

d'établissement des faits pourraient être renforcées par l'appui d'experts multidisciplinaires de façon que tous les domaines de fond puissent être intégrés dans une stratégie globale de prévention. Nous appuyons également la recommandation du Secrétaire général de créer des groupes de travail d'experts du Conseil pour suivre des situations explosives et envisager des options pour empêcher l'éruption de la violence. Ma délégation accepte également la recommandation visant à étendre l'utilisation de la formule Arria ou d'autres modalités semblables pour discuter officieusement ou pour échanger des vues à l'extérieur ou à l'intérieur de la salle du Conseil. Ces modalités ont déjà été utilisées auparavant.

Ma délégation est d'accord avec le point souligné par le Secrétaire général qui, en page 3 de son rapport, dit qu'« il est temps de passer des mots à l'action (...) Il va de soi qu'une action de prévention efficace exigera une volonté politique soutenue et des ressources dans la durée de la part des États Membres et du système des Nations Unies tout entier pour qu'une véritable culture de prévention puisse s'enraciner dans la communauté internationale ». Ce qui est pertinent maintenant est que le Conseil agisse sur ces idées et ces propositions importantes, sous peine d'être accusé de carence prolongée sur ce sujet important. Espérons tous que ce dernier rapport du Secrétaire général figurant dans le document S/2001/574 marquera un tournant dans cette direction.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Malaisie des paroles aimables qu'il m'a adressées, ainsi qu'à M. Chowdhury.

L'orateur suivant sur ma liste est le représentant du Nigéria. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Mbanefo (Nigéria) (*parle en anglais*) : Ma délégation souhaite vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juin. Nous sommes très heureux de vous voir présider les travaux aujourd'hui et nous vous souhaitons plein succès. Nous avons confiance en votre compétence et par la présente déclaration, nous tenons à vous assurer de notre soutien et de notre coopération. Je souhaite aussi exprimer les remerciements de ma délégation au Secrétaire général non seulement pour le rapport très important et détaillé qui nous est soumis, mais aussi pour ses efforts inlas-

sables en faveur du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La prévention des conflits dans toutes ses ramifications renvoie essentiellement à des mesures qui peuvent être mises en place avant qu'un différend ne dégénère en violence. Elle renvoie également à des mesures visant à lutter contre la propagation d'un conflit dans d'autres régions. Le principe fondamental de la prévention est donc que les mesures soient prises le plus tôt possible dans le déroulement d'un conflit. Pour être efficaces, les mesures préventives doivent, entre autres, s'attaquer aux causes profondes socioéconomiques, culturelles, écologiques, institutionnelles et structurelles des conflits.

En vertu de la Charte des Nations Unies, la prévention des conflits est une obligation principale de tous les Membres. Bien que l'Article 24 confère au Conseil de sécurité la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales, notre expérience a montré que la responsabilité principale pour la prévention des conflits repose principalement sur les gouvernements nationaux – la société civile jouant un rôle important. Une stratégie réussie de prévention des conflits exigera par conséquent la coopération de tous les acteurs de l'ONU, y compris le Secrétaire général, la Cour internationale de justice, les organismes, bureaux, fonds et programmes des Nations Unies ainsi que des institutions de Bretton Woods.

Bien que l'Article 24 confère au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, une stratégie réussie de prévention des conflits exigera la coopération de tous, y compris le Secrétaire général, la Cour internationale de justice, les autres organismes des Nations Unies.

Compte tenu des ressources humaines et financières limitées, et du fait qu'il est plus coûteux de maintenir en oeuvre des mesures de prévention des conflits, la délégation nigériane pense qu'il faut que les membres de la communauté internationale s'intéressent davantage au développement d'une culture de prévention des conflits. Nous devrions également mettre l'accent sur des investissements préventifs au lieu d'intervenir dans des conflits après qu'un grand nombre de vies ont été perdues et beaucoup de biens détruits.

Nous engageons le Secrétaire général à continuer de recourir à la « diplomatie discrète » telle que des missions d'établissement des faits et de renforcement

de la confiance, des réseaux officieux de personnalités éminentes, la médiation, la conciliation et l'arbitrage dans sa recherche de la paix. Ma délégation appuie la recommandation contenue dans le rapport du Secrétaire général sur le recours à des missions interdisciplinaires d'enquête et de renforcement de la confiance dans des régions instables.

Compte tenu de l'importance du Secrétariat pour le succès du Bureau du Secrétaire général dans la prévention des conflits, il faut mettre des fonds suffisants à la disposition des divers départements pour qu'ils puissent faire face efficacement aux complexités des conflits actuels. Le Département des affaires politiques en particulier, centre de coordination pour la prévention des conflits, devrait être doté de ressources adéquates et d'effectifs qualifiés pour pouvoir mieux s'acquitter de ses responsabilités.

Compte tenu du fait que le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont plus qu'un rôle symbolique à jouer dans la prévention des conflits armés, ma délégation entérine la recommandation qui figure dans le rapport du Secrétaire général tendant à ce que l'Assemblée générale utilise plus efficacement ses pouvoirs, comme le stipulent les Articles 10, 11 et 14 de la Charte des Nations Unies.

En outre, ma délégation appuie la recommandation tendant à ce que le Conseil de sécurité envisage la mise en place de mécanismes novateurs tels que la création d'un organe subsidiaire ou d'une forme technique officieuse ad hoc pour stimuler sur une base continue le débat sur la prévention des conflits.

La délégation nigériane se félicite de la recommandation tendant à élaborer des stratégies régionales auxquelles participeront des acteurs régionaux pour résoudre les conflits. À cette fin, nous demandons une assistance financière et logistique aux organisations régionales afin d'accroître leur efficacité.

La prévention des conflits et le développement durable et équitable sont des activités complémentaires. Par conséquent, tout investissement dans les efforts nationaux et internationaux de prévention des conflits est un investissement dans le développement durable. Nous demandons donc au Conseil économique et social d'accorder une plus grande attention au rôle du développement dans la promotion de la prévention des conflits à long terme.

Nous demandons également à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et à d'autres organismes pertinents des Nations Unies de faire face aux problèmes de la drogue et du commerce illicite des armes et des ressources naturelles émanant des zones de conflit vu leur rôle dans l'exacerbation des conflits.

Pour ce qui est des droits de l'homme, la délégation nigériane estime que les stratégies à court et à long terme de prévention des conflits armés doivent porter sur le renforcement du respect des droits de l'homme et s'attaquer aux problèmes fondamentaux que posent leurs violations. Nous nous félicitons de la recommandation selon laquelle le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale doivent utiliser les informations et analyses émanant d'organisations non gouvernementales, surtout sur les violations des droits de l'homme, dans leurs délibérations sur les situations de conflit.

Nous appuyons l'idée qu'il faut renforcer la Cour internationale de Justice et encourageons le règlement pacifique des différends, comme le prévoit le paragraphe 3 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies. Nous adjurons aussi les États Membres à ratifier les traités sur les droits de l'homme et les Statuts de la Cour pénale internationale ou à y adhérer.

Pour améliorer la capacité de l'ONU pour la prévention des conflits armés, il faut renforcer la capacité nationale des États Membres. Ma délégation estime donc que si les différentes recommandations et mesures mises en lumière dans le rapport du Secrétaire général reçoivent les ressources nécessaires, on parviendra à de meilleurs résultats.

En raison du rôle que joue le développement dans la prévention des conflits, nous demandons à la communauté internationale des donateurs d'accroître le flux de l'aide au développement vers les pays en développement, et nous prions les États Membres de s'efforcer de mettre en oeuvre les recommandations du Groupe de haut niveau sur le financement du développement.

Pour terminer, bien que la prévention des conflits soit au coeur du mandat de l'ONU, nos réalisations en la matière ont été minimales. Malgré les obstacles qui existent, nous devons nous efforcer de réaliser ce qui est dans notre intérêt collectif. L'approche la plus prometteuse pour promouvoir l'ordre international juste et pacifique décrit dans la Charte, consiste à créer des

capacités nationales et internationales pour mener des actions de prévention des conflits à long terme.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Nigéria des paroles aimables qu'il a eues à mon égard.

Le prochain orateur inscrit sur ma liste est la représentante de l'Afrique du Sud. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

Mme Ndhlovu (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Monsieur Azad, permettez-moi tout d'abord de saisir cette occasion pour vous souhaiter la bienvenue et pour féliciter votre pays de son accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci. Nous vous félicitons, ainsi que votre délégation, pour l'excellente façon dont vous avez dirigé jusqu'ici les travaux très chargés du Conseil. Nous tenons également à vous remercier d'avoir convoqué cette réunion sur un sujet qui, à notre avis, est au centre de l'existence même de l'ONU. Ma délégation voudrait également exprimer ses sincères remerciements au Secrétaire général pour son excellent rapport très complet qui oriente notre débat d'aujourd'hui.

C'est parce que nous étions déterminés à sauver l'humanité du fléau de la guerre et des conflits violents que nous avons créé cette Organisation. Toutefois, plus de 50 ans après la fondation de l'ONU, la paix entre et dans les nations reste insaisissable, ce qu'illustre la multitude des situations de crise dont est saisi cet organe. Ces réalités sont un dur rappel de tout ce que l'ONU doit faire pour réaliser les principes originaux contenus dans l'Article 1 de la Charte dans lequel nous acceptons le devoir de « prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix ».

D'ailleurs, non seulement l'Afrique du Sud souscrit aux idéaux de la Charte des Nations Unies, mais, comme le montre sa propre histoire, elle connaît parfaitement l'importance qu'il y a à chercher des moyens d'éviter des conflits armés et d'établir une paix durable.

Notre propre expérience nous a convaincus que la prévention des conflits armés nécessite la création d'institutions de gouvernance démocratique, l'état de droit et la protection des droits fondamentaux de l'homme, dont le droit au développement. Ces valeurs sont aussi de plus en plus acceptées par les dirigeants et les peuples du continent africain, comme en témoi-

gne l'adoption d'un certain nombre de déclarations visant à mettre en lumière l'interdépendance de la paix, de la démocratie et du développement. Toutefois, nos efforts pour promouvoir et institutionnaliser ces valeurs et ces principes n'aboutiront pleinement que s'il existe un environnement international favorable nous permettant de relever les défis de la pauvreté et du sous-développement.

C'est dans ce contexte que ma délégation tient à saluer le Secrétaire général pour les efforts qu'il déploie afin de sensibiliser davantage à la nécessité de développer une culture de prévention, pas seulement parmi les États Membres mais aussi parmi d'autres protagonistes importants de la scène internationale. Le rapport dont le Conseil est saisi aujourd'hui apporte une contribution décisive à ces efforts. Étant donné que le rapport du Secrétaire général a été publié il y a à peine quelques jours, ma délégation limitera son intervention à quelques remarques liminaires sur les aspects du rapport qui traitent des activités du Conseil de sécurité.

En plus de l'Article 1, le Chapitre VI de la Charte confie au Conseil de sécurité la responsabilité morale et juridique de jouer un rôle clef dans la prévention des conflits armés. Jusqu'à récemment, l'approche a consisté à attendre que les conflits dégénèrent en violence voire en guerre. Le Conseil de sécurité intervenait alors en mettant sur pied des opérations de maintien de la paix coûteuses qui souvent n'ont servi qu'à geler les conflits et n'ont pas réussi à en traiter les causes profondes. Ma délégation se félicite par conséquent de la tendance récente qui s'est dégagée au Conseil de sécurité d'envoyer des missions d'établissement des faits dans les zones de conflit. Je pense notamment aux missions récentes qui ont été envoyées au Kosovo et en République démocratique du Congo ainsi que dans la région des Grands Lacs. Ces missions encouragent considérablement les efforts locaux et régionaux de rétablissement de la paix et permettent aussi au Conseil de se faire une idée directe des forces en jeu dans une situation particulière.

Récemment le Secrétaire général a également eu recours à un mécanisme novateur. Il s'agit des Équipes spéciales interorganisations dont le but est de sensibiliser davantage la communauté internationale à l'égard aux défis qui se posent à certains pays ou certaines régions en crise. Ces équipes spéciales pourraient jouer un rôle appréciable qui viendrait compléter le rôle joué par les missions d'établissement des faits du Conseil de

sécurité et l'on devrait donc envisager d'harmoniser ces deux démarches.

Nous appuyons la recommandation du Secrétaire général selon laquelle le Conseil de sécurité pourrait envisager d'instituer des mécanismes novateurs comme l'institution d'un groupe de travail officieux pour examiner les cas de prévention d'une manière plus continue. Les contributions dans le cadre de l'alerte rapide, y compris les rapports périodiques régionaux et sous-régionaux du Secrétaire général seraient extrêmement précieux pour ledit groupe de travail. Le Conseil pourrait aussi, par le biais de la formule Arria, entendre les parties intéressées susceptibles de fournir des informations et un appui utiles pour prévenir les conflits. En conséquence, le Conseil de sécurité pourrait agir de façon beaucoup plus anticipative et préventive en renforçant sa capacité en matière d'alerte rapide.

Incontestablement, les organisations régionales ont un rôle primordial à jouer dans la prévention des conflits armés conformément au Chapitre VIII de la Charte. Les efforts déployés par l'Organisation de l'unité africaine dans les conflits dans les Comores et entre l'Éthiopie et l'Érythrée sont une preuve concrète de ce rôle. Nous souscrivons à l'analyse du Secrétaire général selon laquelle la coordination des efforts de prévention entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales pourrait bénéficier d'une interaction plus ciblée et plus concrète. Je pense à cet égard au partage d'informations et d'analyses sur une situation donnée. Nous estimons que lorsqu'elle analyse une situation de conflit donnée, l'ONU doit davantage prendre en considération les perspectives régionales.

Le Conseil de sécurité devrait de toute urgence se concentrer sur les mesures pratiques qui pourraient être prises afin de rendre le Conseil plus anticipatif. Le Conseil doit faire preuve de la volonté politique de s'acquitter de son mandat de façon équitable et cohérente et avec une plus grande détermination. À cet égard, il est également impératif de modifier la structure et les méthodes de travail du Conseil afin qu'elles soient représentatives et plus équitables et prennent compte des nouvelles réalités de situations de conflit complexes. Un Conseil de sécurité crédible et efficace apportera une contribution décisive à notre quête collective d'une paix durable.

La réalité dans de nombreux pays est que la guerre et la pauvreté se nourrissent l'une de l'autre. Ma

délégation souscrit à l'analyse selon laquelle pour faire face au défi que constituent la paix durable et la sécurité dans ce contexte, il faut une démarche multiforme et globale qui s'attaque aux causes profondes des conflits. Comme le note le Secrétaire général dans son rapport, ces défis ne peuvent être relevés par un seul protagoniste ou par une seule entité mais nécessitent la participation de toute une série d'acteurs, chacun ayant son utilité propre. Le Conseil de sécurité peut certainement y mettre du sien en prenant des mesures pratiques pour veiller à ce que la vision que nous avons adoptée dans le préambule de la Charte des Nations Unies et dans les buts et principes énoncés dans le Chapitre I puisse pleinement se réaliser.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la représentante de l'Afrique du Sud des paroles aimables qu'elle m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'Iraq. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Al-Douri (Iraq) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, ma délégation souhaite tout d'abord vous remercier d'avoir organisé cette séance ouverte du Conseil de sécurité sur la prévention des conflits armés. Nous souhaitons également remercier le Secrétaire général, M. Kofi Annan, de ses efforts inlassables qu'il déploie dans ce domaine et notamment des efforts qu'il déploie pour faire passer l'Organisation des Nations Unies d'une culture de réaction aux conflits à une culture de prévention des conflits. Nous espérons que les délibérations du Conseil contribueront à la mise en oeuvre des idées et des conclusions énoncées dans le rapport du Secrétaire général dont le Conseil est saisi (S/2001/574).

Il ne fait pas de doute que la prévention des conflits armés est à la base même du mandat de l'Organisation des Nations Unies. On en a la preuve très claire dans le fait que les premiers mots de la Charte des Nations Unies expriment la résolution de

« préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances ».

L'objectif premier de l'ONU est de maintenir de la paix et de la sécurité internationales. Si autrefois les conflits internationaux et régionaux étaient dus essentiellement au climat de guerre froide, la décennie qui

vient de s'écouler, au cours de laquelle la guerre froide a pris fin, a été marquée par des conflits régionaux et civils encore plus destructeurs, plus tragiques et plus meurtriers que les conflits que nous avons connus au cours de la guerre froide. Ces conflits ont fait des millions de victimes et des millions de personnes déplacées, de réfugiés et de personnes handicapées, tout en épuisant les ressources économiques et humaines.

Il s'ensuit qu'il y a maintenant une seule superpuissance qui continue d'accorder la priorité à ses propres intérêts, imposant son hégémonie dans les relations internationales, et faisant totalement fi des buts et principes énoncés dans la Charte ainsi que des normes du droit international face à l'éclatement et à la poursuite de ces conflits.

La Charte, notamment dans ses Articles 10, 11 et 14, confie à l'Assemblée générale un rôle dans les domaines du maintien de la paix et de la sécurité internationales ainsi que dans celui de la prévention et du règlement des conflits. Pourtant, le fait que le Conseil de sécurité ait élargi son mandat, débordant ainsi sur le mandat de l'Assemblée générale, a conduit à l'affaiblissement du rôle de l'Assemblée et à la réduction de ses compétences. Nous aimerions, par conséquent, réaffirmer l'importance que nous attachons à ce que le rôle de l'Assemblée générale soit restauré et qu'elle continue de s'acquitter de ses responsabilités conformément à la Charte. Nous espérons que les discussions actuellement en cours pour réformer et revitaliser le rôle de l'Assemblée générale, conduites par le Président de l'Assemblée, mèneront à une relance du rôle de l'Assemblée générale dans le domaine de la prévention des conflits armés.

Ma délégation est favorable à l'élargissement du rôle du Secrétaire général en matière de prévention et de règlement des conflits, d'autant que l'Article 99 de la Charte se réfère précisément à ce rôle. Le Conseil de sécurité, à cet égard, devrait encourager les initiatives proposées par le Secrétaire général et éviter toute action susceptibles d'entraver ses efforts ou de le faire échouer dans sa tâche.

Nous voudrions noter ici que le Conseil de sécurité, bien qu'il ait la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité, ne traite pas des questions de conflit d'une façon équilibrée et objective. En fait, il agit sélectivement au nom des intérêts hégémoniques de certains de ses membres. Parfois rapide dans un domaine précis, il préfère à d'autres moments les

atermoiements et les faux-fuyants, et, même si les risques que le conflit en question fait peser sont beaucoup plus grands que ceux posés par un autre pour lequel il a pris de promptes mesures.

La communauté internationale n'est toujours pas en mesure de comprendre pourquoi le Conseil de sécurité n'est pas intervenu dans la région des Grands Lacs en Afrique en dépit des nombreux signes d'un génocide imminent. Le génocide qui a eu lieu en avril 1994 aurait pu être empêché. Le Conseil avait eu de nombreuses occasions de résoudre la question.

Dans ce contexte, je voudrais rappeler qu'un membre du Conseil de sécurité – les États-Unis d'Amérique – appuyé par le Royaume-Uni ont entrepris d'empêcher l'adoption par le Conseil de sécurité d'une résolution demandant que soit assurée la protection du peuple palestinien désarmé et sans défense, qui subit quotidiennement, sous l'occupation israélienne, les pires formes de tortures et d'assassinats. Ces deux pays ont tendance à adapter les résolutions du Conseil de sécurité à leurs intérêts impérialistes. Ils poursuivent leurs agressions quotidiennes contre mon pays, l'Iraq, sous le prétexte des soi-disant zones d'exclusion aérienne dans le nord et le sud, qui ne sont fondées sur aucune résolution du Conseil de sécurité. Des centaines de civils innocents ont été victimes de cette agression continue et la destruction des biens et des services d'infrastructure se poursuit.

La dernière agression en date a été perpétrée par les avions de guerre américain et britannique le 19 juin 2001 dans le nord de l'Iraq. Vingt-trois enfants et jeunes ont été tués sur un terrain de football, et le Conseil de sécurité n'a rien fait, malgré les lettres que le Gouvernement iraquien adresse chaque semaine au Secrétaire général et au Conseil de sécurité au sujet de ces actes d'agression continuel.

Les efforts de prévention des conflits ne doivent pas être seulement dictés par des considérations politiques et diplomatiques. De telles mesures ne réussiront pas pour longtemps car les causes véritables du conflit demeureront. Un conflit armé n'est qu'une manifestation de la famine, de la pauvreté, du sous-développement, due au pillage des richesses des pays du Sud durant l'époque coloniale et à la répartition inégale des richesses qui en a résulté entre les pays du Sud et ceux du Nord. Il résulte de l'intervention continue des États hégémonistes dans les affaires intérieures des autres pays; des restrictions imposées à

l'indépendance politique, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de certains pays, des différends religieux, ethniques et raciaux qui existent entre certains pays; et des politiques qui consistent à affamer des populations par l'application de sanctions, qu'elles soient unilatérales ou sous le couvert de l'Organisation des Nations Unies.

Ce sont là les causes véritables des conflits armés. Si nous ne nous y attaquons pas, nous n'avons pas d'espoir d'empêcher ces conflits d'éclater.

Enfin, ma délégation estime qu'il est impératif d'élargir et de redynamiser le rôle de la Cour internationale de Justice et des organisations régionales et sous-régionales afin de résoudre les problèmes actuels et de s'attaquer à leurs causes profondes. Nous pensons qu'en effet, ces organisations ont un rôle très important et vital à jouer dans le règlement des problèmes des pays concernés.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Iraq pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le Représentant du Pakistan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Ahmad (Pakistan) (*parle en anglais*) : Permettez-moi, tout d'abord, Monsieur, de dire combien nous sommes heureux de vous voir présider une fois encore à une séance du Conseil de sécurité sur un sujet aussi important et vital pour nous tous. Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage au Représentant permanent du Bangladesh, l'Ambassadeur Anwarul Karim Chowdhury, pour la compétence et la sagesse avec lesquelles il dirige les affaires du Conseil.

Je commencerai par remercier le Secrétaire général de son rapport sur la prévention des conflits armés. Bien que son établissement ait pris du temps, nous sommes heureux de constater que les Secrétaires généraux de cette instance mondiale ont toujours manifesté un intérêt personnel pour la prévention des conflits et le règlement des différends. Nous louons les efforts du Secrétaire général actuel à cet égard. Nous espérons que ses bons offices vont aussi s'étendre aux différends dont reste saisi le Conseil, et qui ne sont toujours pas réglés. Deux exemples méritent tout particulièrement son attention à cause de tout le sang versé dans ces deux cas. Il s'agit du Cachemire et de la Palestine.

Dans les deux cas, on continue de refuser aux peuples leur droit à l'autodétermination. Ces deux situations ont entraîné des guerres et sont toujours la scène de conflits armés entre un peuple en lutte et des forces d'occupation.

Maintenant que la réélection du Secrétaire général est assurée, grâce à la direction exemplaire qu'il a donnée aux Nations Unies, nous espérons qu'il n'hésitera pas à assumer un rôle plus dynamique afin de faciliter une solution pacifique de ces deux problèmes. Pour les modalités, il n'a pas besoin d'attendre le verdict final sur son rapport. Le Chapitre VI de la Charte des Nations Unies contient assez d'éléments pour qu'il puisse agir.

Concernant le rapport à proprement parler, il est largement louable; nous apprécions le sérieux avec lequel le Secrétaire général et son équipe compétente y ont travaillé et nous les en félicitons. Bien que nous aimerions pouvoir souscrire à tout le contenu de ce rapport, force nous est de nous dissocier de certaines de ses hypothèses et présomptions de base. Il y a des contradictions sous-jacentes.

Par exemple, nous ne pensons pas que les États Membres et la société civile doivent seuls assumer la responsabilité première de la prévention des conflits. Ils ont une part de responsabilité certes dans les cas de conflits internes aux États, mais il n'en va pas de même pour les cas de conflits entre États. Dans les cas où au moins deux États membres sont impliqués, la responsabilité ultime incombe à l'organe mondial intergouvernemental, à quoi notamment l'oblige la Charte.

Veillez noter que le mot « conflit » ne figure nulle part dans la Charte, mais ceci ne signifie pas que les Nations Unies doivent se soustraire aux responsabilités qui leur incombent au titre du Chapitre VI et VII eu égard au règlement pacifique des différends et au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Rien non plus ne justifie une mise en oeuvre sélective des résolutions du Conseil de sécurité sous prétexte que certaines sont plus sacrées que d'autres parce qu'elles relèvent du Chapitre VII. Le Conseil ne doit pas agir sélectivement ni discriminer entre les régions et les situations. Il doit mettre en oeuvre toutes ses résolutions et décisions.

Si la prévention des conflits est la responsabilité première des gouvernements nationaux et de la société civile, alors quelle est la raison d'être des Nations Unies? Si c'était le cas, nous demanderions peut-être à

Amnesty International ou à la Fondation Ted Turner d'intervenir, plutôt qu'au Conseil. Mais ce n'est pas le cas, et c'est précisément parce que les Nations Unies, et aucune autre institution, ont la responsabilité première de la prévention des conflits. Et les conflits sont prévenus par le règlement pacifique des différends. On ne peut se défaire simplement des conflits ou des différends. Fermer les yeux sur eux ou déplacer les responsabilités n'est pas une solution et ne servira pas cette Organisation.

Le rapport du Secrétaire général signale à juste titre que plus un différend qui risque de dégénérer en conflit est identifié et réglé avec succès tôt, moins la situation risque de se détériorer jusqu'à la violence. Mais un conflit ne peut être réglé efficacement et avec succès que si telle est la volonté politique du Conseil de sécurité et de l'Organisation. Trop souvent, le catalyseur fondamental brille par son absence, et trop souvent les bonnes intentions sont victimes de l'opportunisme politique ou de la politique de puissance. En conséquence, les différends dégèrent et des situations potentiellement dangereuses explosent. Des conflits sanglants éclatent et des nations implorent alors que le Conseil demeure indifférent, comme une autruche, la tête dans le sable.

Même quand le rapport essaie de faire face aux conflits potentiels, il tend à en mélanger les causes profondes et les symptômes. Cette erreur de diagnostic est souvent suivie par la tendance à prescrire un seul médicament pour toutes sortes de maladies. On part du principe que tous les conflits futurs potentiels sont internes aux États et non tant internes qu'entre États. Toutes les causes sont décrites – je me réfère à ce qui était dit dans le rapport – comme étant d'origine économique et sociale, méconnaissant ainsi les causes politiques évidentes, qui sont en fait la principale raison sous-jacente de l'essentiel des conflits et des différends.

Il suffit de jeter un coup d'oeil rapide sur la situation de la planète pour constater cette réalité. Il n'y a pas de genèse sociale ou économique aux conflits de Palestine ou du Cachemire. Ils sont l'héritage d'une injustice politique et une manifestation d'une répression en cours. Parallèlement, les conflits des Balkans, dans la Corne de l'Afrique et dans la Région des Grands Lacs en Afrique ne peuvent être attribués qu'à des causes sociales et économiques. La pauvreté, la faim, la maladie, l'analphabétisme et une mauvaise gestion des affaires publiques sont les symptômes et

non pas les causes de ces conflits. Les raisons politiques sous-jacentes à tous ces cas ne sont que trop connues. Ne citer que les facteurs socioéconomiques est simpliste. Il existe d'autres causes plus profondes et complexes dans tous les grands conflits et différends dont le Secrétaire général n'a pu parler dans son rapport.

Il y a quelques mois seulement, lors d'un débat semblable au Conseil, j'ai mentionné l'incapacité de faire face aux véritables causes – opportunisme politique, manque de volonté politique, manquement de l'ONU et plus particulièrement du Conseil de sécurité à leurs grandes obligations selon la Charte – comme les grandes raisons des deux conflits les plus persistants qui touchent notre région. Paradoxalement, c'est une divergence d'approche de la part du Conseil qui est à l'origine de cette situation. Le Cachemire et l'Afghanistan sont les exemples classiques de cette sélectivité. La sélectivité à propos du Cachemire est illustrée par la carence et l'inertie totales du Conseil quant à ses propres résolutions tandis que la sélectivité en Afghanistan se manifeste par l'imposition excessive de mesures punitives et de sanctions dites intelligentes qui n'affectent que 25 millions d'Afghans innocents. Le fait est que, dans les deux cas, les conflits se poursuivent, la paix reste illusoire et la misère humaine s'aggrave.

Il ne devrait pas y avoir de discrimination dans la mise en oeuvre des résolutions du Conseil de sécurité sur la base de leur adoption selon le Chapitre VI ou le Chapitre VII de la Charte. Ces distinctions ne sont pas pertinentes. Des brouilles de cette nature ne peuvent s'appliquer à une situation dont dépend l'avenir d'un peuple ou lorsqu'il y a une menace grave sur la paix ou la sécurité d'une région. Car enfin, le Chapitre VI et le Chapitre VII font tous deux partie de la même Charte.

On ne sera donc pas surpris que nous, qui avons vu l'ONU inapte à prévenir ou à régler des conflits si proches de nous, soyons sceptiques quant à la manière dont elle compte prévenir les conflits dans un avenir proche ou lointain. Nous estimons que ce rapport, en dépit des éléments positifs qu'il contient, ne propose aucune solution aux malheurs de millions de personnes dans notre région.

Nous apprécions les efforts sincères du Secrétaire général pour faire face à ce sujet complexe dans son rapport exhaustif. La réponse à de nombreuses questions, selon nous, dépend de la mise en oeuvre fidèle

des dispositions contenues dans la propre Charte de l'ONU. Certaines doivent en particulier être mises en lumière. L'Article 1, au paragraphe 1, par exemple, engage l'Organisation à prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter des menaces à la paix. Ceci donne à l'Organisation un rôle dirigeant dans la prévention des conflits. Selon le Chapitre VI de la Charte, la prévention des conflits, dans le cadre du règlement pacifique des différends, est une des fonctions majeures de l'ONU. L'Article 34 autorise le Conseil de sécurité à enquêter sur toute situation qui pourrait entraîner un désaccord ou un différend menaçant pour la paix et la sécurité internationales. Les Articles 36 et 37 énoncent les responsabilités du Conseil pour la prévention et le règlement des différends. Le Secrétaire général, au titre de l'Article 99, a la responsabilité d'attirer l'attention du Conseil de sécurité sur toute affaire susceptible de menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ceci n'empêche pas le Secrétaire général d'avoir recours à ses bons offices, à des missions d'établissement des faits et à des envoyés personnels pour prévenir les conflits. L'Article 29 de la Charte permet la création d'organes subsidiaires du Conseil de sécurité qu'il juge nécessaire à ses fonctions. Ces mécanismes pourraient être utilisés pour faire face à la prévention des conflits sur une base continue, comme le propose le Secrétaire général dans son rapport.

La Charte dit bien ce qu'il faut faire. L'ONU, notamment le Secrétaire général, et le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont un rôle à jouer dans la mise en oeuvre de ces dispositions. Ne pas le faire au nom de l'opportunisme politique ou par juridisme desservirait la Charte. Nous espérons que, lorsque l'Assemblée générale examinera la question, elle reviendra largement sur le rapport. En outre, à notre avis, la communauté internationale doit s'inspirer de certains grands paramètres avant d'agir sur la prévention des conflits armés.

Le Pakistan continuera de participer activement à tous les débats de l'ONU sur la prévention des conflits armés, question qui revêt pour nous une grande importance. Je tiens à exprimer notre soutien à l'engagement du Secrétaire général de passer d'une culture de réaction à une culture de prévention et enfin à une culture de paix et de prospérité, les deux objectifs de l'ONU. Ce faisant, je réaffirme la coopération et le soutien du Pakistan aux efforts de la communauté internationale pour prévenir les conflits armés, dans le respect de no-

tre attachement à la paix mondiale, à la sécurité collective à l'honneur et à la dignité des peuples du monde entier ainsi qu'à leur progrès et leur prospérité.

Le Président (*parle en anglais*) : je remercie le représentant du Pakistan pour ses propos aimables à mon égard et à l'égard de M. Chowdhury.

Le prochain orateur est le représentant du Bélarus. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Laptенок (Bélarus) (*parle en russe*) : Permettez-moi avant tout de vous saluer, Monsieur le Président du Conseil de sécurité. Nous nous félicitons de l'initiative du Bangladesh pour organiser ce débat. Cela complète l'oeuvre de votre pays en tant que membre du Mouvement des pays non alignés, auquel appartient le Bélarus, dans d'autres domaines de coopération internationale.

Comme la question plus générale de garantie de la sécurité internationale, les questions de diplomatie préventive et de prévention des conflits deviennent de plus en plus universelles. Les aspects politiques, économiques, écologiques, sociaux, humanitaires, d'information et de nombreux autres éléments d'activités préventives viennent au premier plan. Il y a longtemps que la diplomatie préventive a cessé d'être un simple but en réponse aux tâches prévues par la Charte des Nations Unies, pour devenir une réalité concrète nécessitant les efforts communs, non seulement des membres du Conseil de sécurité, mais également de tous les États Membres de l'ONU. Il est évidemment indispensable de passer d'une culture de réaction à une culture de prévention, comme le Secrétaire général l'indique dans son rapport.

Il est clair qu'en raison de la spécialisation du travail des Nations Unies, ce ne sont pas toutes les causes de conflit qui peuvent être traitées par le Conseil de sécurité. D'autres organes du système des Nations Unies peuvent apporter une contribution aussi utile et parfois unique à l'action du Conseil. Nous envisageons un modèle global d'interaction qui respecterait strictement la répartition des tâches entre les organes des Nations Unies. Des problèmes sont communs au Conseil de sécurité et à d'autres organes et là, il nous faut identifier un certain nombre de priorités : nous devons concevoir des mécanismes pour la définition opportune des modalités d'interaction entre le Conseil de sécurité et d'autres organes, y compris l'envoi de missions polyvalentes d'établissement de faits, de missions de ré-

tablissement de la confiance, etc. Nous pensons qu'il peut y avoir un rôle particulier pour des mécanismes et modèles d'interaction entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, entre le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité, et entre la Cour internationale de Justice et le Conseil de sécurité, ainsi qu'une interaction impliquant d'autres organes au sein du système des Nations Unies pour des régions susceptibles d'entrer en conflit. Le fondement d'une telle interaction doit s'inspirer de la Charte et d'autres instruments auxquels d'autres intervenants ont fait allusion.

Nous pensons que cela faciliterait sensiblement le traitement par le Conseil de ces questions dans le contexte de la diplomatie préventive pour assurer l'identification préalable des facteurs susceptibles de provoquer un conflit, créer les conditions nécessaires au développement socioéconomique durable dans des pays soumis aux tensions et dans des régions exposées à des conflits, en particulier en Afrique, contribuer aux progrès pour extirper la pauvreté et traiter des problèmes de l'inégalité et de la sécurité, mettre fin à toutes les activités menaçant de provoquer la désintégration violente d'États ou de porter atteinte à leurs frontières, faire cesser le commerce illégal des armes légères et de petit calibre, et assurer la souveraineté des États sur leurs ressources naturelles, particulièrement importante pour les États se trouvant dans des zones déstabilisées.

Il existe un rôle important pour la reprise de l'activité économique dans des régions marquées par un développement insuffisant; en général, les investissements visant le développement durable doivent être encouragés. L'on doit utiliser davantage le système du coordonnateur résident du Programme des Nations Unies pour le développement, en coordonnant des projets et en mettant en oeuvre des programmes de développement socioéconomique dans les pays concernés, en étroite coordination avec les pays donateurs et les autorités locales. La communauté internationale devrait fournir des ressources suffisantes pour renforcer le potentiel national et régional de prévention des conflits. La coopération Sud-Sud doit être encouragée. Et ce n'est pas tout.

Nous pensons que les problèmes causés par le flux de réfugiés justifient le renforcement de la diplomatie préventive par des programmes internationaux globaux, sous les auspices des Nations Unies, visant des pays se trouvant dans des zones déstabilisées. Nous sommes également en faveur du renforcement du rôle

des contingents de police civile des Nations Unies, facteur effectif de prévention de l'escalade des conflits et de leur cessation.

Pour notre part, nous envisageons de contribuer activement à l'action du Conseil de sécurité dans ce domaine.

Le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et les autres organes des Nations Unies ne peuvent éviter de traiter d'un autre facteur déstabilisateur : le développement croissant du terrorisme. Tous les États doivent unir leurs efforts à ceux des organisations intergouvernementales et non gouvernementales pour combattre le terrorisme. Il s'agit d'un objectif commun et important pour le Conseil de sécurité et tous les organes et institutions du système des Nations Unies.

Le problème de la lutte contre le VIH/sida n'est pas moins urgent pour assurer des conditions normales de stabilité et de développement national durable dans certaines régions. L'oeuvre des médecins et d'autres spécialistes exerçant dans des pays africains, qui sont les plus touchés, fait l'objet d'une grande attention dans les pays concernés que dans le monde entier. Cela constituera le thème de la session extraordinaire de l'Assemblée générale, prévue la semaine prochaine.

Les débats d'orientation du Conseil de sécurité ont pratiquement transformé le Conseil en groupe de travail à composition non limitée discutant des questions les plus urgentes, mais il y faudrait des améliorations substantielles pour extraire l'essentiel de ces débats : leurs résultats pratiques. Cela doit se faire par un examen approfondi des vues des États participant aux débats. Nous pensons que le Conseil de sécurité doit accorder une attention particulière à cette question.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Bélarus des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Népal. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Bhattarai (Népal) (*parle en anglais*) : J'ai le grand honneur de prendre la parole dans cette salle sous la présidence du Ministre des affaires étrangères d'un autre pays d'Asie du Sud. Au nom du Gouvernement et du peuple népalais, je voudrais vous féliciter ainsi que votre pays, le Bangladesh, et votre bonne équipe ici à New York, dirigée par l'Ambassadeur An-

warul Karim Chowdhury, pour votre contribution impeccable à la cause des pays les moins avancés et des pays en développement en général, ainsi que pour votre exercice de la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci. Je vous félicite également d'avoir si rapidement organisé cet important débat public sur la prévention des conflits armés. Je voudrais exprimer notre sincère gratitude au Secrétaire général, dont le rapport exhaustif et optimiste sur le thème d'aujourd'hui est soumis aux membres du Conseil.

Bien qu'elle soit fréquemment louée pour ses vertus, la prévention des conflits demeure l'un des aspects les moins utilisés du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Mais nous notons avec satisfaction que cette situation semble devoir s'améliorer. Alors que le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui pour examiner cette question pour la deuxième fois depuis juillet dernier, le Secrétaire général a indiqué, sur la base de preuves concrètes, que la prévention peut être relativement économique et rentable. Cela s'ajoute au fait de sauver des vies humaines, des biens et des infrastructures sociales, le sentiment d'humanité et un environnement favorable au développement.

Mais ce qui est alarmant est que le Secrétaire général admet franchement que, malgré leurs grandes vertus, les stratégies préventives ne seront pas facilement mises en oeuvre. On craint qu'une fois les politiques et stratégies de prévention sur la table, la volonté politique et l'engagement des ressources nécessaires à leur mise en oeuvre puissent manquer. Néanmoins, nous devons répondre à l'appel de ce jour en avançant, et nous avancerons.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales est la responsabilité principale et l'obligation de l'Organisation des Nations Unies. Cette tâche exige que toutes les mesures appropriées soient prises pour prévenir les conflits armés potentiels dans le monde, avec un attachement entier aux principes de l'indépendance politique, de l'égalité souveraine et de l'intégrité territoriale de tous les États. Faute de quoi, l'Organisation sera totalement incapable de poursuivre ses buts et principes selon la Charte, suivant quoi elle cherche à maintenir la paix et la sécurité internationales, et à encourager le développement socioéconomique, la primauté du droit, les droits de l'homme et la justice.

La nature et l'ampleur du travail nécessaire pour prévenir les conflits potentiels sont claires et éloquen-

tes : tout effort qui n'implique pas tous les acteurs à tous les niveaux et dans tous les cercles sera au mieux incomplet et au pire nuisible. Le processus doit être global dans son analyse et holistique dans son approche. Par conséquent, bien que le Conseil de sécurité soit chargé de la responsabilité immédiate de prévenir les conflits armés, il ne peut ni ne doit essayer de le faire seul. Vu la nature polymorphe du sujet, le Conseil a besoin de la collaboration entière de tous les autres organes, fonds et programmes principaux de l'Organisation, ainsi que de celle de nombreux autres partenaires du système des Nations Unies.

Une question aussi vaste dans sa portée et aussi proche du coeur du mandat de l'ONU ne peut pas être traitée de manière ad hoc par des efforts morcelés et isolés, et dans une ambiance dénuée de confiance mutuelle. Avec le Conseil de sécurité et le Secrétaire général en première ligne, tous les organes principaux de l'ONU doivent être pleinement et visiblement impliqués. Absolument aucun effort ne peut être toléré pour saper ou remplacer la contribution d'un organe ou sa participation au processus. Pour le bien de l'humanité, que cette Organisation est censée maintenir tout le système des Nations Unies et ses partenaires internationaux doivent agir ensemble, de manière synchronisée, en croyant totalement au pouvoir de leur capacité de prévenir les conflits armés. Forte de cette conviction, ma délégation se félicite des efforts du Secrétaire général pour examiner et analyser les rôles potentiels de chaque organe principal de l'ONU, ainsi que ceux des autres organisations et partenaires, pour élaborer des politiques et des stratégies coordonnées.

Animatrice de ces efforts mondiaux, l'ONU doit d'abord renforcer sa capacité d'appuyer les gouvernements nationaux dans la prévention des conflits. La coordination interdépartementale et la cohérence interinstitutions doivent être encouragées et soutenues. Des interactions avec les organisations régionales pertinentes, les organisations non gouvernementales, la société civile et le secteur privé doivent exister afin de bénéficier d'une synergie et d'une complémentarité plus grandes. Tous les aspects, depuis le rôle des médias jusqu'à l'assistance aux femmes et aux enfants, et depuis l'abus des drogues, les maladies et les crimes jusqu'aux droits de l'homme, la sécurité alimentaire et les programmes de désarmement, doivent être traités en tandem. Une analyse stratégique de la vaste quantité d'informations existant au sein de l'Organisation et

résultant des missions d'experts pour établir les faits pourrait être d'une très grande utilité dans le processus.

Le maintien de la paix joue un rôle différent pour prévenir la résurgence des conflits. Lorsque des conflits armés éclatent, les germes d'une amertume mortelle persistent longtemps. La situation devient sensible à la plus légère des provocations et se prête au retour de la violence. Si les opérations de maintien de la paix visent essentiellement à rétablir la normalité et à préserver la paix, elles doivent également gérer la paix jusqu'au stade où celle-ci sera durable, là où les gouvernements nationaux concernés peuvent prendre le relais. La gestion de la paix d'après-conflit est essentielle pour donner aux peuples le réconfort continu de la sécurité, de façon à guérir les blessures. Désarmer les combattants et les réintégrer dans la société pour bâtir ensemble un avenir commun est une tâche imposante. En fait, l'implication étroite de pays fournisseurs de contingents est toujours un préalable pour réussir.

Il n'existe certes pas de forum plus indiqué que l'Assemblée générale pour traiter de tout l'éventail des questions relatives à la prévention des conflits. Nous connaissons l'utilité des délibérations précédentes de l'Assemblée et de ses résolutions pertinentes sur la question. Ma délégation est particulièrement heureuse de constater que le Président de l'Assemblée du Millénaire a déjà programmé un débat général sur ce thème à la lumière du rapport du Secrétaire général. Nous croyons que c'est là la voie à suivre. Ma délégation croit également que la participation du Conseil économique et social au processus est tout aussi urgente.

Le moment est venu de nous rallier sérieusement à la suggestion du Secrétaire général de faire de la prévention des conflits la pierre angulaire de la sécurité collective sous l'égide de l'ONU au cours de ce siècle. Ceci devrait inclure une compréhension totale des notions de paix et de sécurité durables et de développement durable, ainsi qu'un accent sur les liens compliqués entre ces notions et leurs éléments constitutifs, y compris le développement social et économique, la démocratisation et la primauté du droit.

Je m'empresse d'ajouter, toutefois, que les prémisses devant servir de base à nos principes et stratégies ne peuvent en aucun cas manquer de reproduire l'essence des liens existant entre tous les éléments impliqués. Il est important que le Secrétaire général soit parti du principe, dans son rapport, que la prévention des conflits et le développement durable et équitable

sont des activités qui se renforcent mutuellement. Il précise cette idée en déclarant qu'un investissement dans les efforts nationaux et internationaux pour la prévention des conflits doit être vu comme un investissement simultané dans le développement durable, car celui-ci peut se réaliser au mieux dans un environnement de paix durable.

Mon gouvernement croit fermement que l'inverse est vrai également. Des preuves concrètes indiquent que la plupart des conflits actuels ont éclaté à cause de l'extrême pauvreté et des multiples problèmes qui y sont liés. Le développement durable et équitable peut être la seule manière à long terme d'empêcher ces conflits potentiels à l'avenir. Nous restons convaincus qu'un investissement dans le développement durable doit aussi être effectué en tant qu'investissement simultané dans la prévention des conflits, et que les ressources supplémentaires nécessaires doivent être garanties pour le développement des sociétés sujettes aux conflits et très pauvres.

Si la prévention des conflits armés est une obligation collective des États Membres, l'ONU doit être prête à aider les gouvernements nationaux à gonfler leurs capacités de prévention des conflits. Au vu des liens solidement établis entre la pauvreté et les conflits, la meilleure manière de remplir cette obligation est de permettre aux gouvernements nationaux d'éliminer la pauvreté et d'améliorer le niveau de vie socioéconomique des citoyens ordinaires. Nous savons tous ce que le chômage et le ventre creux peuvent faire aux gens. Ma délégation pense que c'est là que se situe le rôle essentiel du Conseil économique et social. Nous espérons qu'en temps voulu, il répondra aussi à l'appel du Secrétaire général pour examiner la question de traiter des causes profondes des conflits et du rôle du développement dans la promotion des stratégies à long terme de prévention des conflits. La contribution des institutions de Bretton Woods serait aussi inestimable dans ce processus.

Le Népal souscrit à l'idée que plus les mesures préventives seront prises tôt, plus elles ont de chances d'être efficaces, et il appuie pleinement le concept de culture de la prévention que le Secrétaire général envisage et que l'ensemble des membres cherche à réaliser. Nous pensons que l'utilisation accrue de déploiement préventif sert à coup sûr cet objectif. Cependant, nous sommes conscients qu'une véritable culture de prévention exige des politiques et des stratégies à long terme, ardues et souvent soigneusement planifiées et mises en

oeuvre. Ceci se situe souvent hors du domaine des mesures de prévention opérationnelle à court terme, impliquant plutôt des mesures préventives à long terme de nature structurelle. Une stratégie préventive, pour réussir, exige des rôles de partenariats complémentaires, coopératifs et qui se renforcent mutuellement entre les organes principaux des Nations Unies, les fonds et programmes de tout le système, les organismes et institutions de toute la famille, ainsi que tous les acteurs possibles. Nous avons tous des rôles à jouer pour une mise en oeuvre systématique de mesures cohérentes.

Le succès des mesures préventives dépend de la volonté politique soutenue de tous les acteurs et de leur engagement à long terme des ressources nécessaires. Si ma délégation se félicite de la détermination du Secrétaire général d'oeuvrer en faveur de l'édification d'une culture de prévention dans le cadre des ressources existantes, autant que possible, nous demeurons convaincus qu'un renforcement institutionnel des organes clefs de l'Organisation, et leur réorientation éventuelle, seraient fondamentaux pour renforcer la capacité des gouvernements nationaux pour prévenir les conflits. Nous encourageons également le Secrétaire général à utiliser efficacement ses bons offices au service de la prévention des conflits.

Pour finir, nous pensons que ce nouveau processus visant à créer une culture de prévention authentique met à l'épreuve nos véritables convictions, notre volonté politique et la sincérité de notre détermination de mettre en place les mesures préventives et les ressources nécessaires à la mesure des causes profondes de tous les conflits potentiels. Pour notre part, nous promettons notre plein appui, et nous osons croire que l'Organisation survivra à cette épreuve avant qu'il ne soit trop tard.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Népal des paroles aimables qu'il a eues à mon égard et à l'égard de M. Chowdhury.

Le prochain orateur inscrit sur ma liste est l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Al-Kidwa (Palestine) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord dire à quel point nous sommes heureux de vous voir, Monsieur le Ministre, présider les délibérations du Conseil sur cet important sujet. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour remercier le Bangladesh, pays ami, pour les positions honnêtes et

courageuses qu'il a adoptées en tant que membre du Conseil de sécurité, et pour les efforts que le Représentant permanent du Bangladesh a déployés auprès de l'ONU à cet égard.

Je voudrais également remercier le Secrétaire général et rendre hommage aux efforts inlassables qu'il a déployés pour renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies en matière de prévention des conflits armés et de maintien de la paix et la sécurité internationales.

L'ONU en général et le Conseil de sécurité en particulier ont une claire responsabilité dans le domaine du maintien de la paix et la sécurité internationales. Cela passe, à notre avis, par la promotion d'un environnement mondial fondé sur les principes du respect de la Charte des Nations Unies, les normes du droit international et les résolutions de l'ONU, et la fin de ce que l'on appelle la « culture de réaction ». Cela nécessite également le renforcement du principe de paix fondé sur la justice et l'équité et le droit des peuples à l'autodétermination, notamment ceux qui sont encore sous occupation étrangère.

Dans ce contexte, nous nous félicitons de tous les efforts visant à promouvoir le rôle de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social et de la Cour internationale de Justice, ainsi que celui du Secrétaire général de l'ONU.

J'aimerais faire trois remarques précises sur le rapport du Secrétaire général, étant entendu que nous ferons une déclaration plus circonstanciée devant l'Assemblée générale quand elle examinera ce rapport.

Premièrement, nous avons remarqué depuis quel temps que les rapports du Secrétaire général et du Secrétariat sur les divers aspects des conflits armés, y compris le présent rapport à l'examen, ainsi que les rapports publiés antérieurement sur la protection des civils dans les conflits armés et d'autres documents, ont tous évité – pour des raisons que nous ne cernons pas entièrement – de traiter la question de l'occupation étrangère comme un aspect des conflits armés. Ces rapports ont également évité de mentionner de manière spécifique l'occupation militaire israélienne des territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem, ainsi que d'autres territoires arabes occupés depuis 1967.

Le paragraphe 77 du rapport dont nous sommes saisis aujourd'hui mentionne des « territoires occupés », mais pas de manière très claire, comme si ces

territoires se trouvaient sur la lune. Cette imprécision est, pour nous, inacceptable et difficile à comprendre, surtout en ce moment, car l'occupation israélienne et les pratiques illégitimes qui y sont associées menacent non seulement la paix et la sécurité de la région mais aussi celles du monde entier.

Deuxièmement, cette tendance que l'on trouve dans les rapports, qu'elle soit délibérée ou non, indique comme il est peu tenu compte des impératifs du droit international et du droit humanitaire international, ainsi que de la responsabilité permanente de l'ONU à l'égard de la question de la Palestine. Il est inacceptable de laisser les autorités d'occupation traiter à leur guise de la question de l'occupation étrangère et de ce que cela représente en termes de violations des principes de la Charte des Nations Unies et du droit international, et de la menace que cela pose à la paix et la sécurité internationales – dont la responsabilité incombe à l'ONU, et plus particulièrement au Conseil de sécurité.

Troisièmement, le fait que le Conseil de sécurité n'ait pas, au cours des neuf derniers mois, joué un rôle important au regard des événements continus qui se déroulent dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem, et face à l'oppression et aux brutalités que subissent les Palestiniens, et le fait que la communauté internationale n'ait pas assuré la protection du peuple palestinien, nuisent effectivement à la crédibilité du Conseil de sécurité et à sa capacité à s'acquitter de ses devoirs d'une manière résolue, cohérente et équitable.

En fait, on a empêché le Conseil de sécurité de s'acquitter de ses obligations au titre de la Charte, pour ce qui est de la situation dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem. Cela sape effectivement la crédibilité du Conseil en matière de prévention des conflits armés et de règlement pacifique de ces conflits. Pour notre part, nous attendons avec impatience que cette situation anormale soit rectifiée.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies des paroles aimables qu'il a eues à mon égard et à l'égard de M. Chowdhury.

Nous avons eu des débats substantiels et approfondis sur la prévention des conflits armés. Je remercie tous les participants pour leurs contributions constructives et très utiles.

Le débat que nous avons eu aujourd'hui me donne à penser que les principes et les recommandations présentés par le Secrétaire général ont reçu un accueil positif.

La quatrième Réunion de haut niveau que l'ONU et les organisations régionales ont tenues en février a été une étape marquante dans le renforcement de la coopération en matière de prévention des conflits.

Il faut maintenir la dynamique créée par la publication de ce rapport et par le débat d'aujourd'hui.

En ce qui concerne les actions du Conseil, je crois comprendre que les membres du Conseil peuvent poursuivre le débat sur les recommandations dans le cadre de la compétence du Conseil. Le Conseil se prononcera rapidement sur les recommandations qui lui sont expressément adressées.

La prévention des conflits armés est l'une de nos obligations fondamentales au titre de la Charte. Nous devons honorer notre engagement solennel de préserver les peuples des Nations Unies du fléau de la guerre.

Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité demeure saisi de la question.

La séance est levée à 18 h 40.